

GRAIN DE SEL

La revue d'Inter-réseaux Développement rural • 2025 # 1

Le commerce équitable en action(s)

- > Quels changements dans les filières et les communautés ?
- > Un levier des transitions agroécologiques ?
- > L'utopie d'un nouvel ordre mondial ?

Numéro copiloté avec



INTER-RÉSEAUX
Développement Rural

SOMMAIRE N° 87

CADRAGE

- Éditorial 3
- Repères: Impacts, mécanismes et évolutions historiques du commerce équitable 4-5

ENJEUX

- Agir pour le développement agricole en Afrique de l'Ouest, CEF 6-7
- Le système WFTO, une approche de certification alternative, WFTO 8
- Certifications et garanties : quels outils pour les organisations paysannes ? Afdi 9
- Le défi du prix juste : comment fixer un prix équitable ? CEF 10-11
- Le commerce équitable, outil de progrès social, Ecam Côte d'Ivoire 12-13

PERSPECTIVES

- Ce levier trop méconnu de la transition agroécologique, AVSE 14-15
 - Valoriser le maillon de la transformation, Coopake Burkina Faso 16-17
 - Burkina Faso : les acteurs entre doute et espoir, PNCE-B 18-19
- Changer les règles du commerce international ! Gret 20-21
 - D'autres rapports de force grâce au différentiel de revenu décent, Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana 22
 - Faire de l'équité une réalité sur les marchés, Fairtrade Africa 23
 - Quand les planteurs ivoiriens inventent le cacao durable, F.RUF 24-25
 - Quelle influence du commerce équitable sur les lois ? L'exemple de la réglementation européenne sur la déforestation, CEF et IDEF 26-27

VUE D'AILLEURS

- Norandino, la révolution agricole par l'équitable au Pérou, Norandino et Éthiquable 28-29-30
- Fermes du Monde et l'émergence d'un commerce équitable local en France, E.Durochat 31-32
- Imagine un monde sous commerce équitable, F.Eyeghe 33

REGARDS CROISÉS

- Renforcer les alliances pour défendre le monde paysan, Irpad, AVSE, RICE, CEF 34-35-36-37
- Un numéro co-construit avec Commerce Équitable France 38
- Du côté des membres 39
- Florence Blankson, la voix du leadership, Fair Trade Ghana Network 40



Photo de couverture

Rosine Bekoin Ake, productrice de cacao, membre de la coopérative CAYAT en Côte d'Ivoire et ancienne secrétaire générale de la société des femmes de la coopérative qui soutient leur développement économique et communautaire. Elle a suivi l'école de leadership des femmes de Fairtrade Africa et participe à des projets de diversification des revenus pour les femmes de sa coopérative. <https://cayat-ci.com/>

GRAIN DE SEL

Les opinions exprimées dans les articles ne reflètent pas systématiquement celles d'Inter-réseaux, de Commerce Équitable France ou de nos partenaires. Tous les articles sont libres de droit. En cas de rediffusion, merci de faire figurer la mention "© Grain de Sel" et de nous envoyer une copie de la publication.



Changer profondément de sociétés

En Afrique de l'Ouest, le commerce équitable reste souvent perçu par le grand public ou les décideurs politiques comme l'initiative marginale de quelques acteurs privés. Pourtant, dans un nombre croissant de filières (cacao, karité, fruits...), des productrices et producteurs se structurent, non seulement au niveau des coopératives mais aussi au niveau national et régional, améliorant la situation économique et sociale de dizaines de milliers de personnes. Il est temps de changer notre perception du commerce équitable. Bien plus qu'un marché de niche, le commerce équitable incarne des principes fondamentaux de justice sociale et d'attention aux écosystèmes qui ambitionnent la transformation profonde des modes de production et de consommation grâce à des modalités d'échange renouvelées.

Ce *Grain de sel*, co-réalisé par Inter-réseaux et Commerce Équitable France, explore le concept de commerce équitable dans toutes ses dimensions : ses réussites, ses limites, ses contraintes et les débats qui l'entourent. Il met en lumière la dynamique d'un mouvement social singulier caractérisé par sa diversité et qui fait évoluer ses pratiques sans pour autant oublier ses principes et valeurs de base :

Oui, le commerce équitable se pose en alternative au libre-échange qui aligne les prix agricoles mondiaux sur les coûts apparents de production des exploitations les plus compétitives. Il plaide pour une transformation des régulations du commerce, pour des échanges justes et non destructeurs des économies domestiques.

Oui, le commerce équitable contribue à promouvoir une économie dans laquelle les entreprises visent aussi des résultats en matière sociale et environnementale. En retissant les liens entre producteur-ices et consommateur-ices, il peut transformer la société, participant à l'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale.

Oui, le commerce équitable, historiquement lié à l'exportation de matières agricoles primaires, peut favoriser leur transformation dans les zones même de production, comme l'illustrent de nombreuses initiatives (cacao, karité, anacarde).

Et oui, le commerce équitable est une source d'inspiration pour certaines politiques publiques (devoir de vigilance des multinationales) et se projette comme outil complémentaire de mise en œuvre d'autres politiques publiques (règlement européen contre la déforestation et le travail des enfants).

Mais dans un contexte de mondialisation, de dérèglement climatique et d'inégalités économiques et sociales, le commerce équitable tient-il ses promesses ? Favorise-t-il un rééquilibrage profond des rapports Nord-Sud sans reproduire de nouvelles formes d'exclusion ? Les défis sont majeurs. L'approche par la certification peut aussi être un frein. Sans accompagnement ni soutien aux organisations paysannes, elle risque de laisser de côté celles et ceux qui en auraient le plus besoin. C'est pourquoi le commerce équitable ne peut se limiter à un cadre normatif.

En donnant une visibilité aux acteur-ices du mouvement en Afrique de l'Ouest, ce *Grain de sel* rappelle que le commerce équitable est un outil de transformation des filières. Il analyse son rôle dans "l'empowerment" des producteur-ices et son potentiel pour accompagner les transitions agroécologiques. Plus qu'un modèle économique, le commerce équitable interroge la place et la dignité de chacun-e dans les chaînes de valeur et, plus largement, dans la société. Il doit favoriser une montée en puissance des organisations paysannes, leur permettant non seulement d'accéder aux marchés équitables, mais aussi de structurer des filières selon leurs propres priorités.

Bonne lecture !

José Tissier



Président de Commerce Équitable France

Sena Kwaku Adessou



Président Inter-réseaux Développement Rural

Ce numéro est le fruit d'un travail collectif. Plusieurs personnes, membres ou partenaires se sont mobilisées pendant plusieurs mois autour de ce numéro. Pour leur implication, nous tenons à remercier en particulier Paul Belchi (Iram), Christophe Boscher (AVSF), Elvis Core (Fairtrade Africa), Margaux Dubois (CEF), Assata Doumbia (ECAM), Gilles Faguet (CDTM75), Jean-Luc François (IR), Jonas Jaccard (Humundi), Jacob Kiema (CPF), Claire Listre (CEF), Allison Marie Loconto (INRAE), Gilles Mersadier (AVI), Laurie Roubas (Maxhavelaar France), Issaka Sommande (PNCE-B), Liora Stührenberg (Iram), Bakary Traore (IDEF), Romain Valleur (AVSF), Céline Weymann (Afdi), Stéphanie Youssi (Iram).

Coordination : Emilie Langlade, chargée de mission et responsable de la revue *Grain de sel*, Julie Stoll, déléguée générale chez Commerce Équitable France et Manuel Linot, responsable du programme Équité à Commerce Équitable France.

Impacts, mécanismes et évolutions historiques du commerce équitable

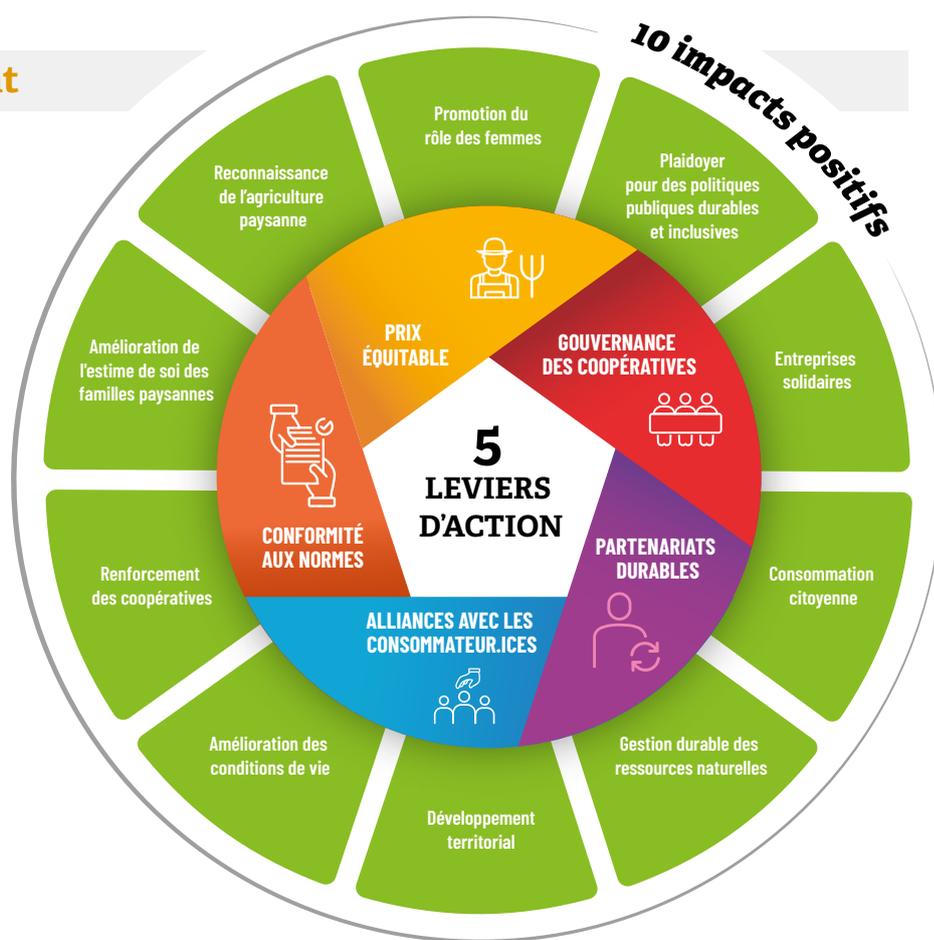
Le projet politique du commerce équitable est d'œuvrer pour un rééquilibrage du pouvoir et du partage de la valeur dans l'économie. En 70 ans, le mouvement s'est déployé sous plusieurs labels avec cinq leviers d'actions pour atteindre la justice sociale et la protection des écosystèmes.

La roue du changement

Si les familles ou exploitations agricoles actives dans les filières de commerce équitable voient leurs revenus s'améliorer, et de fait leurs conditions de vie, le commerce équitable contribue aussi à renforcer les capacités d'investissement des exploitations familiales.

Le commerce équitable favorise la sécurité économique et alimentaire des familles paysannes. Ces changements améliorent à leur tour la durabilité de la gestion des ressources naturelles et l'inclusion des personnes vulnérables dans la gouvernance des organisations.

Les labels mobilisent l'intérêt et le soutien des consommateur·ices.



À quoi servent les labels ?

- **Contrôler** les engagements des acteur·ices tout au long de la chaîne (de la ferme à la distribution).
 - **Assurer la traçabilité** des produits pour garantir leur origine et leurs pratiques conformes aux critères du commerce équitable.
 - **Signaler la qualité** "équitable" aux consommateur·ices, renforçant leur confiance et leur engagement.
- › Chacun a des caractéristiques différentes, pour répondre aux spécificités des producteur·ices ou des marchés qu'ils visent. Ils se regroupent en familles qui se différencient par leur gouvernance (associations ou organismes de certification), leur implication avec le bio, leur champ géographique, les types de producteur·ices soutenus, et leurs canaux de distribution.

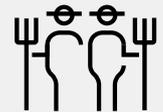
Chiffres clés



Le commerce équitable soutient environ

3 millions de familles paysannes

à travers le monde



En Afrique de l'Ouest,

400 organisations de producteur-ices

sont certifiées en commerce équitable
(348 Fairtrade, 60 FFL, 8 SPP, 7 WFTO)



80 %

des produits équitables issus des filières internationales vendus en France sont certifiés biologiques
(Observatoire statistiques CEF)

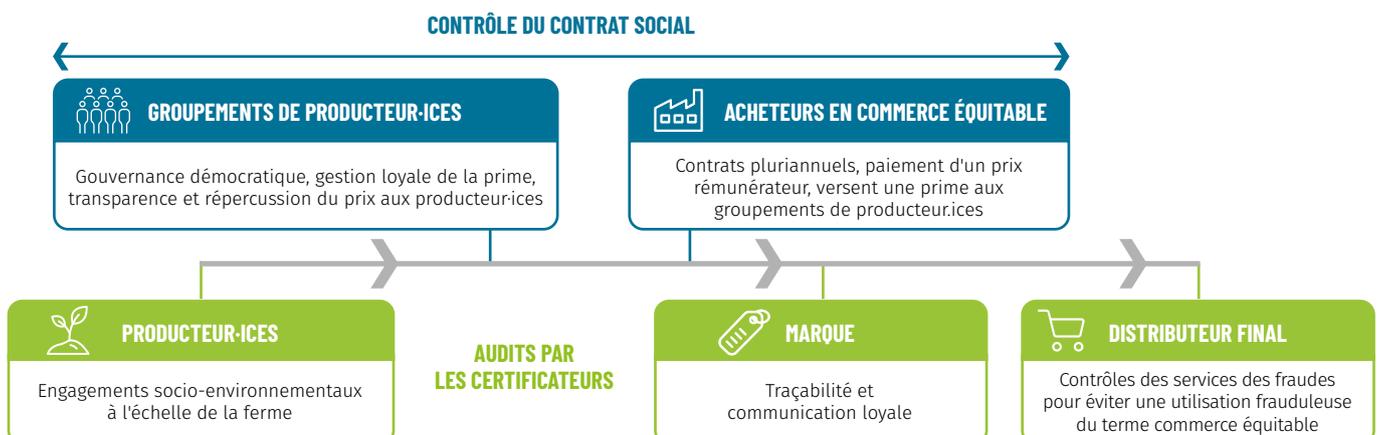
Frises des réseaux internationaux et des labels

Plus de 70 ans d'histoire, d'alliances et d'évolution



Une démarche volontaire de durabilité contrôlée tout au long de la chaîne

Nature des contrôles par maillon de la chaîne :



Le commerce équitable, acteur du développement agricole en Afrique de l'Ouest

En Afrique de l'Ouest, le commerce équitable joue un rôle de plus en plus significatif dans l'amélioration des conditions de vie des familles d'agriculteurs et de leurs communautés. Porté par des filières emblématiques du mouvement, comme le cacao et le café dans les pays côtiers, ou le karité dans les terroirs sahéliens, il rassemble aujourd'hui plus de 400 coopératives et plusieurs centaines de milliers de producteur·ices.

Le mouvement du commerce équitable a pris racine dans les années 1960, en réponse aux inégalités criantes du commerce international. Initialement centré sur l'Amérique latine et le café, il s'est progressivement étendu à d'autres régions du monde et à d'autres filières. Dans les années 1990, ses principes se sont déployés dans les pays du Sahel, notamment au sein des filières du coton, du karité et de l'anacarde. En garantissant un prix d'achat supérieur au marché conventionnel, le commerce équitable a ainsi permis aux producteur·ices impliqués d'adopter de nouvelles techniques de production et de diversifier leurs revenus. En progressant dans les pays côtiers, comme la Côte d'Ivoire et le Ghana, le commerce équitable a également permis de lutter contre la pauvreté dans les filières cacao et café.

Des organisations engagées pour le développement des filières

En 2001, des acteurs du Togo, du Bénin, du Burkina Faso et du Cameroun expriment leur volonté de développer des relations tant commerciales que d'appuis techniques et d'échanges de compétences au sein d'un réseau africain de commerce équitable. Naît

alors la première plate-forme d'échanges sur une vision Sud du commerce équitable qui précise en quoi le commerce équitable peut être un atout de développement au Sud.

Dès 2005, des organisations telles que Fairtrade Africa œuvrent à l'échelle régionale pour soutenir les producteur·ices, renforcer leurs capacités et faciliter leur accès aux marchés internationaux. Les labels de commerce équitable appuient le développement commercial des organisations certifiées et favorisent leur accès à des financements et à de l'assistance technique. Pour renforcer l'écosystème du commerce équitable en Afrique de l'Ouest, plusieurs plateformes nationales sont également créées en Côte d'Ivoire, Mali, au Ghana et Burkina Faso, donnant une voix aux producteur·ices auprès des décideurs politiques, des acteurs économiques et des organisations internationales.

Le RICE (Réseau ivoirien du commerce équitable) joue depuis 2009 un rôle clé dans la coordination des acteurs. Leur coordinatrice, Marie-Thérèse Tanoh, précise : "le commerce équitable a favorisé l'émergence de structures organisationnelles solides... [grâce entre

autres, aux changements à mettre en œuvre pour se conformer aux cahiers de charges des labels], à des formations, à l'appartenance à des réseaux ou à la participation à des salons internationaux en vue de tisser des relations avec des potentiels partenaires commerciaux. D'autres acteurs, comme les transporteurs, bénéficient des activités économiques générées par les coopératives." Parti d'une base modeste de seulement 25 tonnes (un container) en 2004, le commerce équitable du cacao en Côte d'Ivoire (premier pays producteur mondial de cacao) dépasse aujourd'hui les 500 000 tonnes certifiées par an, avec tout de même un bémol: moins de 40 % de ce cacao est vendu aux conditions du commerce équitable, les producteur·ices ne trouvant pas toujours des acheteurs prêts à payer le prix équitable pour tout leur cacao certifié. Ils doivent alors vendre leur cacao sur le marché traditionnel.

Au Mali, un mouvement similaire s'organise en 2016 au sein de l'Association des organisations de producteur·ices paysannes (AOPP) qui regroupe des organisations paysannes certifiées équitables et biologiques. L'AOPP oriente, coordonne et accompagne ses membres dans la promotion d'une agriculture durable dans les filières du karité, de l'anacarde, de la mangue et du sésame. Ce collège pour le commerce équitable au Mali (CCEM) est membre à part entière de la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP), et organise tous les deux ans des journées du commerce équitable d'envergure associant les ministères de l'Agriculture et du Commerce avec des tables rondes, et met en œuvre des actions de renforcement de capacités de ses membres (formations et échanges inter-coopératives).

Des revenus plus stables, des impacts positifs

L'étude "Cocoa Farmer Income", mandatée par Fairtrade et réalisée par l'organisme néerlandais Impact Institute auprès de 482 agriculteurs et agricultrices issus de 20 coopératives



Activité de régénération naturelle assistée au niveau des parcs à karité dans les zones de collecte biologique (Mali).

de cacao certifiées Fairtrade, a évalué les améliorations et changements survenus depuis 2018, notamment en matière de revenus, de rendement des cacaoyères et de diversification des plantations. Cette étude indique que les cultivateurs et cultivatrices de cacao Fairtrade ont bénéficié en Côte d'Ivoire d'une hausse de revenus de 85 % en deux ans, de 2670 USD à 4937 USD/an. (Pour autant cela n'est pas toujours suffisant pour atteindre le seuil de revenu décent estimé à 7468 USD/an). 15 % des producteurs et productrices atteignent ainsi un revenu décent en 2020, contre 6,6 % en 2018. Grâce à la diversification des sources de revenus, les familles améliorent leurs conditions de vie, envoient leurs enfants à l'école et investissent dans leurs exploitations. (Voir aussi l'article sur l'impact social du commerce équitable, pages 12 et 13). Le commerce équitable contribue également à renforcer l'autonomie des femmes, en leur offrant des opportunités économiques et en les impliquant dans les processus de décision des coopératives et des communautés.

Dans son rapport de 2024, Fairtrade indique aussi que les organisations ont enregistré des ventes de cacao équitable en hausse de 3 % en volume en Côte d'Ivoire et de 9 % au Ghana par rapport à l'année précédente. Pour autant, le cacao vendu certifié ne représente que 8,5 % des exportations de cacao de la Côte d'Ivoire (plus de 2 millions de tonnes par an).

Des coopératives soucieuses de l'environnement

Parallèlement, dans les zones rurales isolées du Burkina Faso, des coopératives labellisées de productrices de karité incarnent une approche novatrice: la gouvernance des communs par les communautés. En plaçant la protection de l'environnement et le bien-être

des communautés au cœur de leurs préoccupations, leur action se traduit notamment par la sécurisation de l'accès et de la culture des arbres de karité, ressource essentielle pour les femmes et pour l'équilibre écologique des terroirs. En partant du constat des multiples usages sur leurs terroirs, ces coopératives de commerce équitable ont réuni autour d'elles les autorités traditionnelles, les collectivités locales, les services décentralisés de l'environnement et de l'agriculture, l'ensemble des "usagers" du territoire (cueilleuse, apiculteurs, éleveurs, etc.) et se sont mobilisées pour aménager et protéger les parcs à karité. Ces concertations ont permis de faire émerger des règles d'usage et de protection de la ressource (consignées dans un cahier des charges visé par les autorités) qui bénéficient à l'ensemble de la communauté: conventions d'exploitation, activités qui permettent la régénération naturelle assistée des arbres à karité, travaux de pare-feu pour protéger les espaces boisés et les sols, zones tampons pour prévenir les contaminations chimiques des champs agricoles à proximité, etc.

Un obstacle majeur à la croissance du commerce équitable reste cependant l'accès au financement, en particulier pour les petites coopératives qui ont du mal à investir dans l'amélioration de la qualité et la certification. La plateforme malienne regrette par exemple l'accès limité aux financements pour les initiatives de commerce équitable depuis l'arrêt de l'Aide publique française au développement en novembre 2022 (et la fin du partenariat avec le Programme Équité engagé depuis 2016) et le faible soutien des institutions financières locales aux organisations paysannes engagées dans le domaine. Le CCEM dit d'ailleurs travailler à la mise en place d'un cadre juridique et politique plus favorable au commerce équitable au Mali qui puisse inclure des incitations

fiscales, des subventions à la certification, et un soutien institutionnel accru.

Pour surmonter ces difficultés, il est essentiel de renforcer l'engagement des États, collectivités locales, entreprises exportatrices et importatrices, ONG, et de soutenir les initiatives mises en place par les coopératives: gestion transparente, traçabilité des produits, modification des techniques agricoles (investissement dans des fabriques d'intrants biologiques produits localement ou dans des systèmes agro-forestiers)... La diffusion de ces innovations, gages de durabilité des filières, devient un enjeu majeur pour l'Afrique de l'Ouest, car ce commerce présente un potentiel de transformation des filières agricoles en contribuant à la réalisation des Objectifs de Développement Durable (ODD). ■

Lassina Dao



Coordinateur CCEM
ladsidao@gmail.com

Marie-Thérèse Tanoh



Coordinatrice RICE
m.tanoh@rice-ci.com

Manuel Linot



Coordinateur programmes
et responsable du programme Équité
Commerce Équitable France
m.linot@commerceequitable.org

EN SAVOIR PLUS :

Le commerce équitable : la parole aux Africains.
Direction générale de la coopération internationale
et du développement, 2007.

Aménagement des parcs à karité :
Une démarche participative et inclusive au service de la
préservation de l'environnement et du développement
économique des populations, AVSF 2025

Bibliothèque en ligne des études portant
sur l'impact de Fairtrade

<https://www.fairtrademaxhavelaar.ch/fr/quest-ce-que-fairtrade/ce-que-fairtrade-change/etudes-dimpact>

Volumes et chiffre d'affaires annuels des principaux produits de commerce équitable exportés du Mali et de Côte d'Ivoire (moyenne annuelle de 2021 à 2024)

Pays	Produit	Poids exportés (tonnes/an)	Chiffre d'affaire (FCFA/an)
Mali	Mangue fraîche	2 000	1 100 000 000
	Beurre de karité	600	1 500 000 000
	Sésame	350	230 000 000
	Anacarde	160	160 000 000
Côte d'Ivoire	Cacao	170 000	300 000 000 000

Source : CCEM et le RICE.

Le label WFTO, une approche de certification alternative

L'Organisation Mondiale du Commerce Équitable (World Fair Trade Organization - WFTO) rassemble et certifie des organisations plutôt que des produits spécifiques (approche choisie par Fairtrade). Son système de garantie évalue l'ensemble des pratiques d'une organisation pour s'assurer qu'elle respecte les 10 principes du commerce équitable. Ce modèle de certification est conçu pour être accessible, avec des coûts réduits grâce à l'auto-évaluation et l'évaluation par les pairs. Il est notamment adapté aux organisations de petit-es producteur-ices et d'artisan-nes, qui ne peuvent pas toujours se permettre les coûts de la certification par produit.

La certification, la vérification et l'étiquetage du commerce équitable, opérés dans le cadre des normes volontaires de durabilité, jouent un rôle essentiel dans la promotion de pratiques commerciales mondiales justes, éthiques et durables, plaçant les personnes et la préservation de l'environnement au-dessus du profit. Ces outils, développés dans le cadre d'initiatives privées, sont régis par des mécanismes volontaires de régulation. Ils cherchent à combler les lacunes du commerce traditionnel en garantissant une répartition plus juste des bénéfices afin de favoriser la croissance économique tout en réduisant les inégalités et la pauvreté, en créant des emplois de qualité et en protégeant l'environnement. Ces systèmes ont évolué à l'échelle mondiale, adoptant trois approches principales : la certification basée sur le produit, celle basée sur l'ensemble de l'organisation, et celle basée sur le Système participatif de garantie (SPG).

La certification basée sur le produit est courante pour des matières premières telles que le cacao, le café et le thé et s'appuie généralement sur des organismes de certification tiers pour les audits et l'attribution des labels. En revanche, la certification basée sur l'ensemble de l'organisation évalue l'adhésion de l'entreprise aux principes du commerce équitable dans toutes ses opérations, tandis que le SPG repose sur une certification localisée et communautaire, fondée sur la confiance mutuelle, les évaluations par les pairs et les réseaux communautaires (voir aussi page suivante). Plus récemment, des labels d'entreprise et d'autres certifications internes ont émergé comme une alternative flexible développée par les détaillants et les marques.

Une approche globale centrée sur 10 principes

Le système de garantie de WFTO a choisi d'adopter une approche basée sur l'ensemble de l'organisation. Lancé en 2013, ce système

Les 10 principes du commerce équitable



intègre les meilleures pratiques issues des Systèmes de contrôle internes, des SPG biologiques, ainsi que des expériences des membres de la WFTO. Son développement repose sur l'inclusivité, la rentabilité et la possibilité d'être mis en œuvre dans divers contextes à travers le monde. Les membres s'engagent à effectuer un suivi participatif, à réaliser des rapports d'auto-évaluation et à se soumettre à des audits externes. En certifiant l'ensemble de l'organisation, tous ses produits peuvent être qualifiés comme étant du commerce équitable sous le label WFTO.

L'un des principaux avantages de ce système de garantie est son inclusivité. Il s'adresse à un large éventail d'entreprises, y compris les métiers artisanaux, le textile et les services, qui sont souvent exclus des systèmes basés sur le produit. Ce système évalue l'intégralité d'une organisation afin d'assurer sa conformité avec les 10 principes du commerce équitable de la WFTO. Il prend également en compte les dynamiques de pouvoir au sein de l'entreprise, ainsi que la relation entre les personnes et l'environnement, tout en encourageant les meilleures pratiques dans divers types de modèles commerciaux et d'opérations.

Le système est également relativement économique, avec des audits de suivi réalisés tous les quatre ans plutôt que chaque année, complétés par des auto-évaluations et des plans d'amélioration. En outre, la WFTO reconnaît l'équivalence avec d'autres certifications de commerce équitable, réduisant ainsi la duplication des audits et favorisant un accès plus large aux marchés du commerce équitable pour les petits producteurs et productrices. ■

Traduction par Emilie Langlade

Bernard Outah



Directeur régional WFTO Afrique et Moyen-Orient

EN SAVOIR PLUS :

<https://wfto.com/our-fair-trade-system/our-10-principles-of-fair-trade/>

Certifications et garanties : quels outils pour les organisations paysannes ?

Valoriser les bonnes pratiques sociales, l'agroécologie ou encore les qualités organoleptiques spécifiques des produits de terroir requiert des outils de garantie qui cohabitent ou complètent les certifications de commerce équitable. Une étude réalisée en 2022 par Afdi présente les démarches disponibles pour aider les communautés paysannes à se positionner sur des marchés qui rémunèrent leur travail à leur juste valeur.

Les démarches de garanties (marques collectives, indications géographiques protégées (IGP), systèmes participatifs de garantie (SPG), certifications bio et équitable) cherchent à différencier et valoriser une qualité spécifique liée à l'origine, la préservation de l'environnement, la rémunération des producteur·ices, ou une qualité supérieure. Certaines garanties (marques collectives et IGP) mettent en avant les qualités intrinsèques d'un produit existant pour le valoriser : c'est l'approche "produit". D'autres démarches visent à garantir l'équité des échanges ou encore la durabilité des pratiques agricoles. Il s'agit généralement des SPG, des certifications bio ou des labels de commerce équitable. Ces garanties mettent en œuvre des dispositifs de traçabilité des produits tout le long de la filière de manière à rassurer les consommateur·ices et à stimuler la demande. Ce sont des approches "filiales". Cependant, elles peuvent partager des objectifs communs et se compléter pour renforcer l'attractivité des produits.

Une marque collective distingue un groupe de producteur·ices par un logo ou nom, garantissant une qualité commune (ex. Gassiré pour le fromage peulh, Alafia Cajou pour l'amande de cajou au Bénin), avec un cahier des charges assurant l'homogénéité du produit.

L'indication géographique protégée (IGP)

certifie l'origine d'un produit et ses caractéristiques uniques. L'exemple de l'huile d'Agonlin montre comment l'IGP valorise un produit local tout en renforçant son ancrage territorial avec des méthodes de production traditionnelles.

Le système participatif de garantie (SPG) est un système de certification par les pairs qui repose sur un réseau de producteur·ices et de consommateur·ices. Les produits certifiés sont issus de pratiques agroécologiques. Ce système de confiance est particulièrement adapté aux exploitations familiales et favorise la solidarité locale.

Les certifications internationales, bio et équitable, garantissent des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'éthique dans les modalités d'échanges. Le bio certifie l'absence de produits chimiques, tandis que le commerce équitable assure un prix juste pour les producteur·ices et une prime de développement aux coopératives. Ces certifications visent l'accès à des marchés internationaux, souvent plus rémunérateurs.

Ces démarches convergent sur la qualité et la traçabilité, s'appuyant sur des cahiers des charges précis et des collectifs de producteur·ices réunis autour de valeurs communes. Elles peuvent aussi se combiner : l'association d'une IGP à une certification bio répond à la demande de produits authentiques et du-

rables tout en offrant une protection légale sur l'origine et la qualité. Les SPG combinés à une certification bio structurent les filières locales et renforcent la visibilité et la compétitivité des produits. La certification équitable aide les producteur·ices à se structurer pour obtenir la certification bio. La double certification (bio et équitable) valorise les produits et multiplie les opportunités sur différents marchés. Certains produits équitables sont aussi des IGP, alliant qualité des relations commerciales et caractéristiques spécifiques à leur origine.



La complémentarité entre marchés locaux et internationaux est bien illustrée par le cas du jus d'ananas bio du Réseau des Producteurs d'Ananas du Bénin (Répab). L'exportation a renforcé les capacités de gestion et de commercialisation de l'organisation paysanne, tout en facilitant l'accès aux marchés locaux via la marque collective et le projet bio SPG. Toutefois, les labels internationaux, bien qu'importants, restent vulnérables aux fluctuations du marché mondial. C'est pourquoi une approche intégrée, alliant ces deux types de marchés, peut permettre d'assurer la durabilité des filières locales. ■

Les Partenariats économiques responsables (PER) : des partenariats Nords-Suds inclusifs et durables

Lancées en 2015, ces collaborations associent à chaque fois une coopérative des Suds, une entreprise européenne et Afdi pour créer des chaînes de valeur axées sur des marchés à forte valeur ajoutée (bio, équitable). La certification équitable est souvent un objectif des PER, mais pas une finalité. L'objectif va au-delà de contrats ou cahiers des charges : il s'agit de créer des relations de long terme pour surmonter les aléas de marché et les tensions partenariales. Exemple : le PER entre le Réseau des Producteurs d'Ananas du Bénin (Répab), Terres du Sud et une entrepreneuse locale a permis de créer une société à capital partagé et une usine exportant en France dès 2017. Malgré la suspension de la certification équitable en 2021 à la suite de bouleversements du marché, le projet continue avec 4000 tonnes d'ananas bio livrées en 2023 et une diversification des clients locaux et internationaux.

Pour aller plus loin : Partenariats économiques responsables, une passerelle innovante entre organisations de producteurs, Afdi 2023

Céline Weymann



Responsable Pôle qualité, Afdi
afdi@afdi-opa.org

EN SAVOIR PLUS :

Analyse croisée des filières sous signe de qualité ou d'origine mises en place par les OP appuyées par Afdi, Afdi 2022



Le défi du prix juste : comment fixer un prix équitable ?

Un prix d'achat équitable dans les filières agricoles est une des promesses du commerce équitable. Mais comment établir ce prix ? Comment assurer un revenu décent aux producteur·ices tout en tenant compte des coûts de production, des réalités du marché et des modes de production durables ? Cet article analyse différentes méthodes de fixation des prix équitables, en évaluant leurs limites et avantages.

Dans le commerce équitable, le système de fixation des prix repose sur deux approches principales : un prix minimum garanti défini par un label tiers, ou un prix établi au cas par cas dans chaque partenariat commercial entre les producteur·ices et les acheteurs.

Dans les systèmes organisés par les labels Fairtrade International et le Symbole des Producteurs Paysans (SPP), c'est le label qui définit un prix minimum par type de produit et par zone géographique. Le label concerte les parties prenantes (entreprises, groupements de producteur·ices, expertes extérieures) pour collecter les sources d'information et calculer le prix minimum. Ces prix sont mis à jour tous les 3 à 5 ans pour suivre les évolutions des différents coûts, comme ceux de l'énergie.

Les prix d'achat effectivement pratiqués doivent toujours être supérieurs ou égaux à

ce prix minimum. Tout acheteur peut consulter sur le site de Fairtrade.net le tableau des différents prix. Des niveaux minimums de prime de commerce équitable y sont également présentés. Ce système permet de contrôler facilement si les pratiques d'achat sont conformes. Il permet également de sortir la question du prix minimum du rapport de force entre vendeur et acheteur en la confiant à un tiers.

L'inconvénient est que ce système peut manquer d'agilité : définir des prix minimums sur toutes les matières agricoles, en particulier les productions de petits volumes, ou avec des spécificités ou typicités marquées, est lourd et coûteux. De plus, cette méthode ne permet pas d'actualiser les prix minimums rapidement. Dans les périodes d'inflation qui affectent les coûts de production, cette rigidité peut être un handicap. Pour dépasser cette

contrainte, SPP a développé une procédure simplifiée permettant de revoir les prix minimums à échéance plus rapide.

Des systèmes de prix adaptés aux partenariats

Les labels Fair For Life, Biopartenaire ou WFTO ne définissent pas de prix minimum "a priori", mais contrôlent, via les audits, qu'un prix minimum, objectivé par une analyse de coûts de production, a bien été défini dans chaque partenariat de commerce équitable et qu'il est bien respecté dans les prix pratiqués. Dans ce système, il y a autant de prix minimums que de partenariats de commerce équitable. L'analyse des coûts de production peut être réalisée en interne des organisations, avec des accompagnements externes, ou utiliser des références existantes. Dans ce cadre, les prix minimums établis par Fairtrade ou SPP peuvent servir de point de référence.

Concilier justice, accessibilité et réalités des marchés

Pour autant, les organisations de producteur·ices et les entreprises engagées en commerce équitable ne peuvent pas complètement s'affranchir des prix du marché. Lors des flambées du café et du cacao en 2024, les niveaux de prix ont parfois dû s'ajuster à ces hausses spéculatives pour éviter de fragiliser l'attractivité des coopératives, même si cela ne correspond pas à des hausses de coûts de production.

MÊME SI DES MÉCANISMES EXISTENT POUR GARANTIR UN PRIX JUSTE AUX PRODUCTEUR·ICES, LE COMMERCE ÉQUITABLE NE PEUT S'AFFRANCHIR TOTALEMENT DES FLUCTUATIONS DU MARCHÉ MONDIAL.

À l'inverse, en période de baisse des prix, le prix du commerce équitable va se maintenir au-dessus des coûts de production et jouer son rôle de "filet de sécurité" économique pour les producteur·ices. Mais cette situation met sous tension les entreprises, rendant les produits équitables moins compétitifs face aux produits conventionnels. Il s'agit donc d'un ajustement permanent pour trouver un équilibre. Si le dispositif n'est pas parfait, la recherche de solutions concertées entre producteur·ices et acheteurs liés par des contrats de longue durée fait une réelle différence avec les relations commerciales classiques.

Le prix d'une agriculture durable et responsable

L'analyse des coûts de production durables renvoie à un travail méthodologique important pour évaluer les différents postes de charges : charges courantes (intrants, énergie), travail (familial et salarié), équipements (matériel, bâtiments, foncier). Ces charges ne sont évidemment pas les mêmes pour une production conventionnelle et une production en agriculture biologique ou en agroforesterie : intrants, temps de travail et rendements sont différents.

Peu de références existent pour la production en bio ou en agroforesterie, en particulier dans les pays du Sud, et les coopératives et leurs partenaires en commerce équitable peuvent être amenés à produire leurs propres références. Les coûts de production peuvent également prendre en charge l'investissement nécessaire pour une transition agroécologique. Pour répondre à cet enjeu, le label Fairtrade/Max Havelaar ajoute une prime bio au prix minimum calculé pour une culture conventionnelle et inclut de manière progressive les coûts de la transition.

L'intégration de salaires décents (Living wage), adaptés au contexte local, est évidemment un autre sujet complexe. Dans de nombreux pays, les salaires minimums publics ne reflètent pas le niveau de vie réel des familles. Les acteurs du commerce équitable travaillent donc avec d'autres organisations pour établir des références de salaires décents adaptées à chaque contexte. Le mouvement s'engage également dans la Global Living Wage Coalition pour promouvoir cette vision. Le label Fairtrade/Max Havelaar développe par ailleurs une approche spécifique pour mieux intégrer ces références de salaire décent, en lien avec les exigences croissantes pour les entreprises en matière de devoir de vigilance.

Intégrer une perspective de genre dans l'évaluation des coûts de production permet enfin

de révéler des inégalités souvent ignorées, comme la répartition inégale des tâches, le travail non reconnu des femmes ou leur accès limité aux ressources et au crédit.

Stratégie de valorisation par les producteur·ices

Pour garder une part plus forte de valeur ajoutée, les coopératives peuvent intégrer et maîtriser elles-mêmes les premières étapes de la transformation, plutôt que de commercialiser des matières premières brutes. Définir des prix minimums pour les produits transformés et non pour les produits bruts permet de soutenir cette stratégie. Par exemple, définir un prix minimum en commerce équitable pour du beurre de karité plutôt que pour des noix de karité incite les acheteurs à s'approvisionner auprès des groupements qui ont développé de la transformation et préserve ainsi une plus grande part de valeur ajoutée dans les campagnes africaines.

Une des difficultés est que les producteur·ices n'ont pas souvent accès à des ressources ou des formations leur permettant de calculer leurs coûts de production, ce qui ne leur permet pas d'identifier des gains de productivité sur leurs fermes ou de renforcer leurs capacités de négociation. Pour combler ce déficit d'information, les acteurs du commerce équitable s'investissent par exemple à travers des programmes d'alphabétisation ou des services d'information commerciaux comme N'kalô, service indépendant de conseil commercial pour le secteur agroalimentaire en Afrique.

Intégrer les coûts cachés

Enfin, une réflexion sur les prix justes et les coûts de production ne peuvent désormais s'envisager sans intégrer la notion de "coûts cachés" ou de "coûts sociétaux" (les coûts sociétaux sont l'ensemble des pertes et dépenses, directes et indirectes, présentes et futures, qui sont supportées par des tiers ou par la collectivité dans son ensemble du fait des impacts sociaux, sanitaires et environnementaux des modes de production et de consommation).

Cette réflexion sur les méthodes de fixation des prix montre qu'un prix juste ne se limite pas à couvrir les coûts de production : il doit inclure des considérations sociales, écologiques et économiques. Quand l'analyse des "coûts de production durable" se limite à des aspects purement financiers ou immédiats, elle peut donner l'impression que les systèmes de production durables (tels que l'agroécologie ou les pratiques résilientes au changement climatique) sont moins compétitifs ou plus coûteux par rapport aux systèmes conventionnels. Cela résulte d'une évaluation



Un défi aux multiples tensions pour atteindre l'équilibre entre un prix équitable payé aux producteur·ices et la viabilité économique pour les consommateur·ices.

GDS

tion incomplète qui ne tient pas compte des avantages à long terme ou des coûts évités grâce à ces pratiques. La prise en compte des coûts sociétaux permet donc de prendre toute la mesure de la performance sociale et environnementale des filières de commerce équitable. ■

Julie Maisonhaute



Déléguée générale adjointe
Commerce Équitable France
maisonhaute@commerceequitable.org

EN SAVOIR PLUS :

Analyse des coûts de production agricoles durables pour l'élaboration d'un prix équitable, Collection Éclairages et Recommandations, N°1, 2025, CEF.

Global living wage coalition :
<https://www.globallivingwage.org>
<https://www.fairtrade.net/en/why-fairtrade/how-we-do-it/fairtrade-standards/fairtrade-minimum-price-and-premium-information.html>

L'outil N'kalô développé par Nitidae :
<https://www.nitidae.org/initiatives/n-kalo>



Dans le regard d'Assata Doumbia, présidente de la coopérative ECAM, la fierté d'incarner l'histoire d'une transformation collective liée au commerce équitable. Les primes Fairtrade ont été le catalyseur de changements profonds : groupe d'entraide aux producteur·ices, système d'épargne innovant, construction d'infrastructures essentielles, école de la seconde chance pour les jeunes adultes candidats à l'exode, lutte contre le travail des enfants, engagement pour la préservation des zones forestières... C'est toute la communauté qui bénéficie d'un développement solidaire et durable.

Le commerce équitable, outil de transformation et de progrès social

En impliquant les producteur·ices dans des dynamiques collectives, en misant sur l'éducation et la formation, le commerce équitable agit comme un catalyseur de changements au sein des communautés. Cette façon d'agir transforme progressivement les conditions de vie, les rapports sociaux et la gouvernance des territoires ruraux. Au-delà d'un simple échange économique de prix justes payés aux producteur·ices, l'impact du commerce équitable se mesure aussi dans l'autonomie des populations locales et l'amélioration de leur environnement. Illustration avec Assata Doumbia, présidente de la coopérative de cacao ECAM, en Côte d'Ivoire, qui fédère aujourd'hui plus de 3 000 producteur·ices certifiés.

Grain de sel : Qu'est-ce que la certification commerce équitable a changé pour les producteur·ices d'ECAM ?

Assata Doumbia : La certification obtenue en 2016 a été un véritable tournant. À notre création, en 2004, nous vendions notre cacao au prix du jour, souvent trop bas pour couvrir nos besoins. Il n'y avait pas de filet de sécurité, pas de capacité d'investissement dans les plantations ni de ressources pour l'éducation de nos enfants. La certification Fairtrade nous a permis de bénéficier d'un prix minimum garanti et d'une prime de développement. Nous avons ainsi progressivement pu structurer notre coopérative et

renforcer nos capacités internes. Fairtrade Africa a dispensé de multiples formations sur les bonnes pratiques agricoles, environnementales et surtout sociales. Nous avons également appris à mieux gérer nos finances, à définir les rôles de chacun·e et à instaurer une transparence dans la gouvernance. La coopérative a pu prospérer parce qu'on a mis nos formations en pratique.

Notre assemblée générale a fait le choix engagé de répartir la prime de commerce équitable en trois : une partie pour les producteur·ices, une partie pour la coopérative et une partie pour le développement communautaire. Chose assez exceptionnelle,

80 % de cette prime revient aux producteur·ices (ce n'est pas le cas partout!) : une partie leur est donnée cash, et l'autre en services rendus dans les plantations via notre groupe d'entraide et d'entretien (subventionné donc par une partie de la prime), qui va leur permettre de nettoyer leur champ ou de financer les intrants. Nos groupes d'entraide sont composés de jeunes âgés de 18 à 40 ans, regroupés en équipes de 10 personnes. Ils bénéficient de formations sur les bonnes pratiques agricoles, d'équipements modernes pour les travaux agricoles. Un technicien mandaté par la coopérative supervise et suit les activités, tout en assurant une capitalisation des tâches réalisées.

Un autre changement majeur a été la mise en place d'un système d'épargne collective pour inciter les producteur·ices à constituer des réserves financières. Cela représentait un vrai défi, car certaines coopératives avaient auparavant disparu avec l'argent des planteurs. Il y avait donc une méfiance des membres au début. Dans notre système, chacun et chacune contribue volontairement : au moment de recevoir le prix de sa vente, chaque personne accepte d'épargner 100 francs ou 200 francs CFA par kilo que l'on dépose sur un compte spécial, ce qui a permis de cumuler 300 millions de francs CFA en six ans. Cet argent n'est pas fait pour être utilisé par la coopérative, c'est une épargne pour les producteur·ices qu'ils peuvent retirer quand ils ont des difficultés financières en périodes de soudure, pour se construire une maison ou investir dans leurs plantations.

GDS : Comment avez-vous utilisé les primes destinées au développement de la communauté ?

Assata Doumbia : La prime Fairtrade doit répondre aux besoins identifiés par les membres de notre coopérative pour mettre en place des projets sociaux d'aide directe ou de services publics. Nous avons fait le choix de construire des écoles, des cantines, des centres de santé, de distribuer des kits scolaires, de réaliser des forages, et de soutenir les femmes dans le développement d'activités génératrices de revenus. Notre acheteur principal, Tony's Chocolonely, finance également certains de nos projets à travers sa fondation. Nous avons ainsi pu construire cinq écoles primaires et 26 pompes villageoises. Ces projets sont élaborés en collaboration avec les autorités locales afin de garantir leur intégration dans les plans de développement existants et qu'ils bénéficient du soutien institutionnel nécessaire. Les défis persistent, surtout dans les zones éloignées, en brousse, où nous faisons appel à des bénévoles pour l'enseignement. Ces écoles montrent notre volonté collective de donner un avenir meilleur à nos enfants.

Inspirés par les formations Fairtrade Africa sur le leadership féminin, nous avons également souhaité renforcer la place des femmes dans la coopérative. Beaucoup d'entre elles n'avaient jamais été à l'école et ne parlaient que leur langue locale. Grâce aux programmes d'alphabétisation que nous avons mis en place, 180 femmes savent maintenant lire et écrire en français. Cette autonomie leur permet de participer plus activement aux réunions et aux décisions collectives. Cinq femmes occupent des postes de responsabilité au sein de notre conseil d'administration ou sont devenues formatrices en conseil

"BEAUCOUP DE NOS PRODUCTEUR·ICES ONT PERDU UN ENFANT PARTI DANS L'ESPOIR DE REJOINDRE L'EUROPE, C'EST DRAMATIQUE. NOUS AVONS CRÉÉ L'ÉCOLE DE LA SECONDE CHANCE POUR MONTRER À NOS JEUNES QU'ILS AVAIENT UN AVENIR ICI."

agricole dans les champs-écoles, ce qui était inimaginable auparavant. Le cacao étant traditionnellement une filière dominée par les hommes, nous incitons les planteurs à céder une partie de leurs parcelles à leurs épouses pour leur permettre de devenir à leur tour productrices membres de la coopérative.

GDS : Vous avez aussi choisi de monter une école de la seconde chance pour vos jeunes, pourquoi ?

Assata Doumbia : Les jeunes sont au cœur de nos préoccupations. Ils quittent les villages pour tenter leur chance à Abidjan ou à l'étranger. Beaucoup de nos producteur·ices ont perdu un enfant parti en Tunisie dans l'espoir de rejoindre l'Europe, c'est dramatique. Et quand certains jeunes reviennent dans les villages pour soutenir leurs parents vieillissants, beaucoup se retrouvent sans emploi et se tournent vers des comportements à risque, comme l'alcool. Ce manque de perspectives pesait sur eux et sur l'ensemble de la communauté.

Nous avons donc créé des formations pour les jeunes, en collaboration avec des organisations comme l'Organisation internationale du travail (OIT), le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF), et le Réseau ivoirien du commerce équitable (RICE) pour leur offrir des alternatives. C'est ce que nous avons appelé l'école de la seconde chance. Nous formons les jeunes entre 14 et 25 ans dans les domaines de l'agriculture, l'élevage et la mécanique. Actuellement, 30 jeunes suivent ces formations. Nous voulons leur montrer qu'ils ont un avenir ici, qu'ils peuvent réussir sans partir.

GDS : Vous avez reçu de nombreuses récompenses pour votre engagement social et environnemental, comme le prix international de la finance solidaire ou le prix de la meilleure coopérative cacaoyère de Côte d'Ivoire, en quoi le commerce équitable vous permet de faire la différence ?

Assata Doumbia : Un point essentiel du commerce équitable est la transparence dans la gestion des fonds. Les membres savent où va chaque franc de la prime de développement. Notre rôle en tant que coopérative certifiée est d'aller bien au-delà de la collecte et de la commercialisation, en offrant aux producteur·ices une structure organisationnelle qui favorise la solidarité, la transparence et la durabilité. Si une coopérative ne rend pas service à sa communauté, elle est vouée à disparaître. Notre durabilité repose aussi sur cette responsabilité sociétale. Nous sommes par exemple fortement engagés dans la lutte contre le travail des enfants dans la filière cacao en Côte d'Ivoire. Nous avons souscrit au système de suivi et de remédiation du travail des enfants (SSRTE), qui vise à identifier et à remédier aux situations de travail des enfants au sein de ses communautés productrices.

Je suis fier de tous les prix qu'on a reçus, notamment sur la défense de la biodiversité. La question environnementale, cruciale dans la filière cacao, est centrale dans la démarche de la coopérative : nous respectons les zones forestières protégées, et avons commencé la conversion en bio avec un petit village de 100 producteur·ices. Aujourd'hui, quand ces mêmes producteur·ices produisent du maïs ou du riz, ils ou elles préfèrent ne pas utiliser de produits chimiques sur leurs autres cultures... Nous nous sommes activement engagés dans cette transition agroécologique et du cacao qu'on appelle durable, c'est un de nos plus grands chantiers. Un autre prix marquant a été celui du développement communautaire donné par le conseil régional de Méagui, c'est un signe de reconnaissance de notre impact positif. Cette trajectoire représente un travail de longue haleine. Ce qui me semble important, en tant que présidente, est de continuer à agir avec intégrité et passion pour le bien de toute la communauté. ■

Entretien réalisé par Emilie Langlade (IR) et Julie Stoll (CEF)

EN SAVOIR PLUS :

Genre et filières agricoles d'exportation : atouts, limites et enseignements du commerce équitable. Les Notes de Sud #28, 2021

Le commerce équitable, levier trop méconnu de la transition agroécologique

Les agricultures familiales en Afrique de l'Ouest font face à une crise écologique profonde : dégradation des sols, perte de biodiversité, dépendance coûteuse aux intrants de synthèse, problèmes sanitaires, rentabilité insuffisante... Tout cela fragilise les familles paysannes. En s'attaquant aux injustices économiques, le commerce équitable reconfigure non seulement les échanges commerciaux, mais permet aussi aux organisations de producteur·ices de dégager de nouvelles ressources pour investir dans la transition agroécologique grâce à un soutien financier, technique et organisationnel.

On ne le sait pas toujours, mais les labels de commerce équitable incluent également des garanties en matière de pratiques environnementales. Leurs référentiels prévoient des mesures concernant l'adoption, par les organisations de producteur·ices certifiées, de pratiques agroécologiques de gestion intégrée de la fertilité des sols, de lutte intégrée contre les ravageurs, de protection des ressources naturelles et de la biodiversité, et de lutte contre la déforestation. La certification Symbole des Producteurs Paysans (SPP) et BioPartenaires requiert même la certification biologique des produits, avec l'application des pratiques agricoles que cela implique.

Financer les coûts de la transition

Au-delà des critères des labels, la nature même des relations commerciales équitables joue un rôle clé pour faciliter la transition agroécologique des exploitations familiales. En garantissant des prix plus élevés et plus stables, des contrats pluriannuels et des primes de développement aux coopératives, ces mécanismes offrent aux familles paysannes des marges de manœuvre essentielles pour investir dans des pratiques durables. Ces fonds peuvent ainsi couvrir directement les coûts de la transition agroécologique ou faciliter l'accès au crédit pour financer la main-d'œuvre, acquérir du matériel

végétal pour la diversification des cultures, ou encore moderniser les équipements et accéder à la petite mécanisation. Ce modèle de contractualisation équilibré entre acheteurs et coopératives sécurise également les investissements engagés sur le long terme : gestion durable de la fertilité des sols, micro-irrigation, installation d'arbres au sein de systèmes agroforestiers... Autant de leviers qui, bien au-delà du commerce, renforcent la résilience des systèmes de production face aux défis climatiques et économiques.

À titre d'exemple, la transition d'un système de culture du cacao en monoculture vers des systèmes agroforestiers diversifiés nécessite des investissements de départ souvent hors de portée pour la majorité des familles de producteurs. Pour les planteurs, des prix du cacao élevés et plus stables sont des conditions indispensables pour passer le cap. Les familles se heurtent cependant à une difficulté majeure : disposer, au moment opportun (en fonction des calendriers agricoles), de la trésorerie nécessaire pour engager ces transformations. L'accès à un service adapté de crédit pour les familles paysannes peut alors s'avérer décisif. À titre d'illustration, la coopérative ivoirienne CAMAYE a pu obtenir un crédit de l'organisme financier ADVANS pour mettre à disposition des membres la liquidité requise pour installer des cacaoyères asso-

ciant des légumineuses, des arbres fruitiers et forestiers, augmentant ainsi la biodiversité cultivée et renforçant la résilience des exploitations face aux aléas climatiques.

La dimension économique n'est pas la seule condition de succès : la rentabilité de tels investissements dans l'agroforesterie requiert également de disposer de compétences techniques pour que les performances agroéconomiques et économiques attendues des systèmes agroforestiers mis en place soient bien au rendez-vous.

Contribuer à la sécurité alimentaire et aux systèmes alimentaires durables

Pour les planteurs de cacao, membres de CAMAYE, les investissements agroécologiques ont eu des incidences positives dans d'autres domaines : la diversification des cultures a renforcé l'autoconsommation des productions vivrières par les familles. Elle a aussi permis d'augmenter leur pouvoir d'achat sur les marchés locaux grâce à la vente des récoltes issues de ces systèmes diversifiés, notamment durant les deux premières années de transition vers l'agroforesterie. Enfin, cette dynamique a favorisé une plus grande disponibilité de produits locaux – issus de pratiques agroécologiques – sur le marché interne. Autant de contributions à la sécurité alimentaire des familles et à la durabilité des systèmes alimentaires locaux.

Des organisations paysannes renforcées

Le commerce équitable, (parfois associé à des programmes de soutien), favorise également l'émergence d'organisations paysannes (OP) robustes. Ces OP bénéficient d'un accompagnement pour renforcer leur gestion interne et leur solidité financière, ce qui leur permet d'assurer une mission de conseil agricole sur les pratiques agroécologiques : formations, champs-écoles,

LA TRANSITION D'UN SYSTÈME DE CULTURE DU CACAO EN MONOCULTURE VERS DES SYSTÈMES AGROFORESTIERS DIVERSIFIÉS NÉCESSITE DES INVESTISSEMENTS SOUVENT HORS DE PORTÉE POUR LA MAJORITÉ DES FAMILLES. DES PRIX DU CACAO ÉLEVÉS ET PLUS STABLES PERMETTENT DE PASSER LE CAP.



Champ-école qui réunit les producteur-ices de la coopérative SCEB en Côte d'Ivoire, appuyée par AVSF dans le cadre du programme Équité : lieu d'échange, d'apprentissage et d'amélioration des pratiques agroécologiques en matière de cultures cacaoyères.

échanges entre paysan-nes, etc. Les organisations peuvent aussi nouer des partenariats avec la recherche et les services techniques publics, et certaines mettent en place des dispositifs de recherche-action pour évaluer les innovations agroécologiques. Par exemple, les coopératives CAMAYE et SCEB ont démontré, en collaboration avec l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), que l'association de bokashi, biochar et d'autres matières organiques liquides a augmenté les rendements des cacaoyères de leurs membres de 600 kg/ha à 1600-1800 kg/ha.

Des OP solides facilitent l'accès de leurs membres aux intrants agroécologiques ou biologiques (fertilisants bio, biopesticides, etc.) à des prix souvent subventionnés par leur activité commerciale. Elles permettent aussi l'acquisition d'équipements agricoles utiles à l'adoption de pratiques agroécologiques (pulvérisateurs, tronçonneuses, etc.) et l'accès au matériel végétal nécessaire à la diversification des systèmes de production (semences, plantules, arbres fruitiers, etc., notamment pour les systèmes agroforestiers basés sur le cacao et le café).

Dialoguer, co-construire pour des politiques favorables aux transitions

La mise en réseau des OP certifiées au sein des plateformes nationales du commerce équitable permet d'influencer les systèmes de garantie, en renforçant les standards pour les transitions agroécologiques et en plaidant auprès des pouvoirs publics pour un soutien accru à ces transitions. Cela inclut la reconnaissance légale du commerce équitable, le soutien aux OP, ainsi que le financement d'innovations.

Ces actions visent également des enjeux plus larges comme la sécurisation foncière, l'accès aux intrants agroécologiques/biologiques et un conseil agricole adapté. Les réseaux du commerce équitable doivent aussi permettre d'établir des alliances avec d'autres acteurs, notamment les réseaux paysans et les militants pro-agroécologie, afin de défendre l'émergence de politiques publiques internationales de régulation des filières favorables aux transitions agroécologiques, en reprenant certains principes et outils du commerce équitable.

Les contrats de commerce équitable, via ses principes et mécanismes, constituent ainsi un puissant levier de promotion et de facilitation des transitions agroécologiques. L'efficacité du commerce équitable peut certes être renforcée lorsqu'il s'accompagne d'un appui complémentaire apporté par la coopération, mais son potentiel transformatif reste avant tout conditionné à l'existence de volumes de ventes suffisants pour que le cercle vertueux s'opère.

Mobiliser le commerce équitable dans la construction de politiques publiques de soutien aux transitions agroécologiques et dans les stratégies d'approvisionnement des opérateurs économiques pourrait donc amplifier ces dynamiques, et favoriser l'émergence de filières durables à plus grande échelle. ■

Fulbert Dago et Edem Komlan

Responsables du programme Équité pour AVSF en Côte d'Ivoire

f.dago@avsf.org
e.komlan@avsf.org

Moussa Barro

Ingénieur du Développement Rural, AVSF Burkina Faso

m.barro@avsf.org

Romain Valleur

Responsable du pôle "Organisations paysannes et marchés, AVSF"
r.valleur@avsf.org



Équité est un programme financé par l'AFD et le FFEM et mis en œuvre par Commerce Équitable France et AVSF depuis 2016 en Afrique de l'Ouest, dans le but de contribuer à l'amélioration des revenus des petits producteur-ices membres des coopératives certifiées en équitable, tout en adoptant des

modes de production respectueux de l'environnement et contribuer ainsi à la transition agroécologique des filières de la sous-région.

Le programme renforce des capacités organisationnelles et commerciales des coopératives, appuie l'amélioration de la transformation et de la traçabilité des produits, l'amélioration des techniques de production suivant des pratiques agroécologiques telles que l'agroforesterie, mais également lutte contre les inégalités du genre dans une logique de durabilité des filières agricoles.

EN SAVOIR PLUS :

www.programme-equite.org
www.avsf.org

Promouvoir l'agroforesterie dans la culture cacaoyère face aux enjeux de la durabilité de la filière, AVSF 2025.

Mise en place de biofabriques pour la production de biofertilisants et biorepulsifs par les coopératives de cacao, AVSF 2025

Mise en place de pépinières pour développer l'agroforesterie dans les filières cacao et karité, AVSF 2025

Générer de la valeur ajoutée dans le maillon de la transformation

La transformation des produits agricoles permet aux coopératives d'améliorer leurs marges bénéficiaires tout en favorisant la création d'emplois locaux. Mais les coûts élevés des équipements, et la capacité de gestion technique représentent plusieurs défis. À travers plusieurs mécanismes clés, le commerce équitable appuie ce maillon essentiel de la chaîne de valeur. C'est ainsi que la Coopérative agricole du Kéné Dougou (COOPAKE) a su s'imposer comme un acteur majeur du commerce équitable et de la transformation de mangues et de noix de cajou au Burkina Faso. Entretien avec son coordinateur Souleymane Konate.



Souleymane Konate

S.Konate

Grain de sel : Comment la COOPAKE est-elle devenue une coopérative pionnière dans le secteur de la transformation ?

Souleymane Konate : La COOPAKE est née en 1963 avec l'objectif initial de structurer la production et la commercialisation de la mangue dans la province du Kéné Dougou. À cette époque, les producteurs et productrices faisaient face à des pertes considérables : les mangues fraîches étant hautement périssables, une grande partie de la production disparaissait. Une première réponse au problème est apparue en 1993, avec une unité de séchage de mangues qui a permis de prolonger la durée de conservation et d'accéder à des marchés plus rémunérateurs. Cependant, les capacités de production restaient limitées, et les équipements rudimentaires rendaient la transformation coûteuse et peu compétitive.

La première étape vers une amélioration significative a été franchie entre 2000 et 2004, avec l'engagement de la coopérative dans une démarche de certification biologique. En 2005, après avoir pris connaissance des opportunités offertes par le commerce équitable, la coopérative a poursuivi ses efforts en engageant un processus de certification en commerce équitable. Cette double certification a permis à la COOPAKE de s'ancrer plus solidement sur les marchés internationaux et d'accéder à des mécanismes de financement essentiels pour moderniser ses équipements.

GDS : Quelle a été la stratégie d'innovation choisie ?

Souleymane Konate : Grâce aux premières ventes de mangues séchées certifiées commerce équitable, les primes reçues (de

1 million à 3 millions de francs CFA) ont été investies en 2008 pour nous permettre de nous diversifier avec une unité de transformation de noix de cajou. En 2016, le programme Équité, co-piloté par AVSF et Commerce Équitable France, a marqué un tournant. Avec le soutien des partenaires techniques, la coopérative a modernisé ses infrastructures grâce aux cofinancements tout en améliorant son impact environnemental. Notre unité, située près d'une zone habitée, fonctionnait à l'époque avec des chaudières alimentées au bois et au butane, le travail était très difficile et polluant. C'est là qu'est venue l'idée d'une chaudière à pyrolyse qui utilise les coques d'anacardes. Combinés à de nouvelles machines de séchage et d'emballage sous vide (qui améliore la durée de conservation des noix de cajou et maintient

leur qualité organoleptique), ces investissements, d'une hauteur de plus de 20 millions de FCFA, ont considérablement amélioré la productivité et réduit les coûts énergétiques. Cette technologie a permis d'améliorer la qualité des produits séchés (avec un séchage homogène et une bonne coloration des produits) et a diminué la pénibilité du travail. La production a également augmenté, avec un temps de séchage réduit à 18 heures au lieu de 24. Enfin, l'utilisation des coques de cajou comme combustible a permis d'abandonner le gaz butane et le bois de chauffe, préservant la forêt et entraînant ainsi une économie d'environ 5 millions de FCFA par campagne.

Notre partenaire AVSF avait bien identifié les opportunités de marché pour l'anacarde et très vite, la noix de cajou a pris le dessus sur



La COOPAKE a adopté un système de traitement thermique des noix de cajou basé sur la technologie H2CP (conçu par l'ONG Nitidae). Ce système permet de valoriser les déchets de coque d'anacarde comme combustibles en remplacement du bois de chauffe, sans émettre de fumée polluante.

AVSF



Salle d'épluchage de la mangue, et le produit séché puis emballé par la coopérative. Un point de vente a été inauguré pour développer les ventes sur le marché local, avec pour ambition de capter 20 % du marché intérieur pour la mangue et la noix de cajou d'ici cinq ans.

Coopake

la mangue. Elle représente aujourd'hui 60 % de notre chiffre d'affaires, et nous sommes présents sur le marché européen, marocain, canadien et aussi japonais. On a vraiment pu développer une filière à forte valeur ajoutée.

Comme le programme était basé sur la diversification, on a également introduit le sésame et d'autres produits comme les agrumes (oranges et citrons séchés), le karité et l'hibiscus. Nous avons aussi fait le choix d'avoir la certification de commerce équitable SPP, Symbole Producteurs Paysans, en plus de la certification Fairtrade International, car certains clients préfèrent acheter sous le label SPP. En faisant un multi-label, on s'est donné plus de chances de conquérir de nouveaux marchés.

GDS : Quels ont été les impacts concrets pour les 273 membres de la coopérative ?

Souleymane Konate : Depuis la mise en place des infrastructures de transformation, la COOPAKE connaît une croissance remarquable. Le chiffre d'affaires est passé de moins de 100 millions de FCFA à environ 500 millions de FCFA aujourd'hui. Cette augmentation nous a permis d'organiser plus d'actions de renforcement des capacités au profit des adhérents sur les techniques de production durable comme l'association intelligente de cultures, la fabrication de compost, les pratiques de l'agriculture biologique, la lutte intégrée contre les ravageurs, et aussi de développer des services à leurs profits, comme le Système d'information de marché (SIM), qui leur permet de prendre de bonnes décisions de vente de leurs produits (y compris pour les produits vendus sur les marchés locaux non-couverts par les certifi-

cations). Les volumes de matières premières achetées auprès des membres ont augmenté, et par ricochet leurs revenus car les prix payés par la COOPAKE sont plus élevés que ceux du marché local (+20 %). Ces résultats concrets témoignent de l'effet levier de la transformation sur les conditions de vie des producteurs et productrices.

En termes d'emplois, nous comptons une dizaine de salariés permanents et embauchons environ 250 saisonniers. Les élèves de plus de 18 ans sont ciblés par ces emplois saisonniers pendant les vacances, ce qui leur permet au bout de 3 mois de travail de constituer un fonds pour le paiement de leur scolarité.

Un autre aspect important est l'activité de karité gérée par les femmes. Nos vergers sont certifiés équitables et biologiques et ont une bonne densité d'arbres à karité dont les produits n'étaient pas encore valorisés sous nos certificats. La campagne de la mangue se déroule généralement d'avril à fin juillet, tandis que celle de l'anacarde débute en mai et s'achève autour d'octobre-novembre. Entre ces périodes, il y a des moments creux, durant lesquels certaines femmes n'ont pas beaucoup d'activités. La transformation des noix de karité en beurre commence généralement en novembre et se poursuit jusqu'en février, profitant des températures plus fraîches. Ce calendrier de production a donc permis de combler les périodes creuses et d'assurer des activités tout au long de l'année. Aujourd'hui, les femmes sont plus présentes dans notre gouvernance. Elles assurent la production, la commercialisation et participent activement à la gestion au sein de la coopérative. Nous avons deux femmes élues au Conseil d'Administration.

GDS : Quelle est votre vision pour l'avenir ? Est-ce qu'il y a aussi des opportunités à développer pour les marchés locaux ?

Souleymane Konate : L'objectif à moyen terme est d'atteindre d'ici à 2030 un chiffre d'affaires de 1 milliard de FCFA en poursuivant la diversification des produits. Une boutique a été inaugurée en 2022 pour développer les ventes sur le marché local, avec pour ambition de capter 20 % du marché intérieur pour la mangue et la noix de cajou d'ici cinq ans. En parallèle, la coopérative envisage d'étendre ses exportations vers de nouveaux marchés, notamment en Asie et en Amérique du Nord.

Notre vision est de devenir une coopérative de référence dans la transformation agroalimentaire et la production durable, en plaçant la satisfaction de tous – membres, clients et employé-es – au cœur de nos priorités. L'objectif que nous poursuivons n'a pas encore été pleinement atteint, car une grande partie de la production repose encore sur des processus manuels. Nous devons aller plus loin et maximiser nos capacités. Il est donc essentiel d'investir dans des équipements plus performants semi-industrialisés, voire industrialisés, en veillant à respecter les principes de protection de l'environnement. ■

*Entretien réalisé par Emilie Langlade (IR) et Moussa Barro, responsable adjoint du programme Equité - AVSF Burkina Faso
emilie.langlade@inter-reseaux.org
m.barro@avsf.org*

Burkina Faso : les nouveaux acteurs entre doute et espoir

Au Burkina Faso, un nombre croissant de producteur·ices et d'entrepreneur·euses cherchent à s'insérer dans des filières plus rémunératrices qui prônent des relations commerciales justes et transparentes entre les parties prenantes de la production et de la consommation. À l'instar de la Coopake (voir pages précédentes), plus de 63 500 professionnel·les profitent déjà des avantages du commerce équitable, mais les nouvelles structures souhaitant rejoindre ces filières se heurtent à l'obstacle majeur de l'insécurité qui sévit dans le pays.

La certification en commerce équitable est un gage de crédibilité et de confiance, assurant que les produits ont été élaborés dans des conditions respectueuses des droits humains et de l'environnement, tout en étant achetés à des conditions garantissant des revenus dignes et stables. Cependant, au Burkina Faso, accéder aux marchés du commerce équitable et satisfaire aux exigences de la certification constituent un défi de taille, rendu encore plus complexe par les conflits actuels. Fairtrade International (FI) a en effet suspendu en juin 2022 le processus de certification de nouveaux opérateurs au Burkina Faso tant que les conditions de sécurité et de stabilité ne seront pas rétablies.

L'impossibilité de mener des audits de nouvelle certification prive ainsi les producteur·ices d'un accès aux marchés internationaux les plus rémunérateurs. "Nous avons des opportunités de vendre nos mangues séchées à un client sous le label FI mais nous perdons ces marchés faute de certification. C'est vraiment frustrant pour nous. Je ne comprends pas pourquoi les anciens opérateurs continuent d'être audités pour renouvellement, sans que de nouveaux puissent postuler. Je demande à la Plateforme nationale du CE du Burkina (PNCE-B) de nous aider" déplore Daouda Sawadogo, responsable

de coopérative, venu prendre part aux Journées nationales du commerce équitable de novembre 2024.

Des coûts élevés et un processus administratif complexe

Outre la sécurité, l'autre défi auquel sont confrontés les acteurs locaux est le coût élevé des processus de certification. Pour obtenir la certification Fairtrade, Fair For Life ou d'autres labels comparables, les productrices et producteurs doivent se soumettre à des audits rigoureux, des contrôles de qualité et des formations payantes. Ces frais, souvent prohibitifs pour les petites coopératives ou les nouveaux entrepreneur·euses, représentent un obstacle majeur à l'inclusion des acteurs les plus vulnérables dans la chaîne de valeur du commerce équitable. "Ces coûts sont bien trop élevés pour une coopérative comme la nôtre. Nous avons un petit nombre de membres et des ressources limitées, ce qui rend l'obtention de la certification presque impossible sans un soutien extérieur", explique la présidente d'une coopérative de femmes tisseuses de pagne à base de coton à Bobo-Dioulasso.

De plus, les coûts de certification ne se limitent pas aux frais directement liés à l'obtention du label. La mise en conformité représente une charge tout aussi importante,

exigeant souvent une montée en compétences des organisations paysannes sur des aspects tels que la gouvernance, la formalisation de la comptabilité ou la mise en place de systèmes d'information robustes.

Le besoin de sensibilisation et de compétences locales

L'autre obstacle majeur est le manque de connaissances du commerce équitable. De nombreuses coopératives et associations de producteur·ices ignorent les avantages de cette certification ou ne comprennent pas les critères spécifiques à remplir. "Il y a un besoin urgent de former davantage d'acteurs locaux sur les normes du commerce équitable. Beaucoup d'entre eux n'ont pas les connaissances nécessaires pour se conformer aux critères de certification, ce qui limite leur capacité à s'engager dans ce marché", souligne Jean-Baptiste Ouédraogo, consultant en développement rural au Burkina Faso.

Le processus d'audit et de validation de la certification est un autre facteur limitant. En raison de la complexité des exigences, des retards dans les inspections et des longues démarches administratives, de nombreux acteurs locaux abandonnent avant même de commencer. Le délai entre le début de la demande de certification et l'obtention du label peut durer plusieurs mois, alors que les organisations ont besoin de résultats rapides.

Des coopératives dé-certifiées après des investissements importants

Une autre difficulté majeure rencontrée par certaines coopératives est que des producteur·ices ayant investi pour obtenir la certification équitable décident de la suspendre ou de l'abandonner faute de marchés suffisants pour leurs produits. Ces producteurs et productrices, qui ont payé des coûts élevés pour la certification, se retrouvent sans suffisamment de marchés aux avantages du

"BEAUCOUP D'ACTEURS LOCAUX N'ONT PAS ENCORE
LES CONNAISSANCES NÉCESSAIRES POUR SE CONFORMER
AUX CRITÈRES DE CERTIFICATION DU COMMERCE ÉQUITABLE,
CE QUI LIMITE LEUR CAPACITÉ À S'ENGAGER
SUR LE MARCHÉ."



La plateforme nationale de commerce équitable du Burkina Faso (PNCE-B) a organisé en novembre 2024 ses journées nationales du commerce équitable sous le thème: "Le commerce équitable face aux défis de l'insécurité et des effets du changement climatique au Burkina Faso", attirant plus de 1000 personnes.

PNCE-B

Car les exigences de certification peuvent également se révéler être un puissant levier d'amélioration de leur structuration et de leurs performances globales. Cela met en lumière la nécessité d'un plaidoyer en faveur de politiques publiques adaptées et de dispositifs ciblés de la part des bailleurs institutionnels, afin de pouvoir accompagner efficacement les organisations dans leur démarche de mise en conformité.

Une vision pour l'avenir

Il est impératif que les acteurs publics, privés et institutionnels travaillent ensemble pour lever ces obstacles et transformer les exigences de certification en opportunités de développement durable pour les productrices et producteurs. Il est également crucial de dynamiser les débouchés des produits issus du commerce équitable en renforçant les études d'impact sur les organisations qui accèdent à ces marchés et en documentant les transformations positives que cela peut induire. Car malgré ces obstacles, il existe une forte volonté des producteur·ices et des entrepreneur·euses burkinabè de surmonter les difficultés et de participer activement au commerce équitable. ■

commerce équitable, ce qui met en péril leur activité économique. "Ma coopérative fruitière, après deux années de vie avec le certificat Fairtrade, n'a pas pu obtenir suffisamment de vente équitable pour nos noix de cajou et amandes de karité. Nous avons décidé de ne plus renouveler le certificat, car nous vendons finalement sur le marché conventionnel malgré notre certificat" confie un responsable de la SOCOFROF.

L'accompagnement de la PNCE-B : un soutien crucial pour la certification

Face à ces défis, la Plateforme nationale du commerce équitable du Burkina Faso joue un rôle clé dans l'accompagnement des producteur·ices et des nouveaux acteurs pour sur-

monter ces obstacles. "Nous comprenons les difficultés. C'est pourquoi nous avons mis en place un programme d'accompagnement qui inclut des sessions de formation sur les standards du commerce équitable, l'assistance pour la préparation des audits, ainsi que des partenariats avec des organismes internationaux pour alléger les coûts", détaille Eugène Millogo, secrétaire exécutif de la PNCE-B. La plateforme travaille également en étroite collaboration avec des acteurs européens pour favoriser les échanges commerciaux tout en facilitant l'accès à des financements auprès de partenaires techniques et financiers pour les producteur·ices souhaitant obtenir la certification : cela a fonctionné pour de la production hors sol, la production de beurre de karité, de soubala et la production de miel.

Issaka Sommandé



Président de la Plateforme Nationale du Commerce Équitable du Burkina Faso (PNCE-B)
issakanet@yahoo.fr



Certifications en zones de conflit et accès aux marchés : le positionnement de Fairtrade International

Fairtrade a momentanément suspendu l'entrée de nouvelles coopératives dans son processus de certification au Burkina Faso du fait, initialement, de la crise du COVID, et ensuite de son classement dans la catégorie à risques. FloCERT, l'organe de certification, ne prend pas le risque d'envoyer ses agents et attend que le statut de risque du pays change. En attendant, FloCERT organise les audits à distance pour les organisations déjà certifiées. Ces dernières continuent de bénéficier gratuitement de l'encadrement de Fairtrade par ses agents basés en Côte d'Ivoire. Le commerce équitable promeut les relations commerciales de long terme. Bien que les volumes Fairtrade augmentent régulièrement, un constat est que les partenaires commerciaux privilégient l'augmentation des volumes certifiés avec les organisations de producteur·ices avec lesquelles ils ont bâti une relation de confiance sur le temps. La résilience, la persévérance et la patience des organisations de producteur·ices apparaissent donc être des facteurs déterminants pour l'obtention des premiers volumes et leur accroissement avec le temps. Fairtrade appuie par ailleurs les coopératives dans leur recherche de partenaires commerciaux et à travers différents projets.

Elvis Core Sery, responsable Fairtrade Afrique de l'Ouest - Politiques et Plaidoyer.



Vers une nouvelle gouvernance commerciale : au-delà des initiatives privées, des règles internationales seront nécessaires pour généraliser les principes du commerce équitable.

Changer les règles du commerce international !

En quarante ans, le commerce équitable a fait un réel bond en avant, gagnant du terrain dans les habitudes de consommation. Pourtant, il reste encore une goutte d'eau dans l'océan des échanges mondiaux. Face à l'urgence écologique et sociale, il devient impératif de repenser les règles du commerce international pour étendre à grande échelle les principes et valeurs du commerce équitable.

Les ventes de produits issus du commerce équitable connaissent une croissance significative. Rien qu'en France, elles se sont multipliées par 4 ces 10 dernières années : le chocolat affiche une hausse spectaculaire de 150 % depuis 2018, tout comme les ventes de bananes équitables, qui ont bondi de 10 % en 2023. La distribution dans les réseaux de la grande distribution a contribué à cette expansion, mais aussi les réseaux de distribution spécialisés en produits bio (qui comptent pour 25 % des ventes de produits équitables) ainsi que les achats publics.

Au-delà des chiffres, cette dynamique contribue à accroître et sécuriser le revenu des familles agricoles, améliorer leur niveau de vie, financer des investissements ou des initiatives de caractère collectif dans les domaines économique et social ou encore à renforcer les organisations de producteur·ices. Dans le contexte actuel de dégradation massive des

écosystèmes cultivés (déforestation, érosion et dégradation des sols, pression accrue des parasites et maladies, sensibilité croissante aux changements climatiques), l'amélioration et la sécurisation des revenus jouent un rôle essentiel pour permettre aux agriculteur·ices de s'engager dans des modes de production agroécologiques (voir aussi pages 14 et 15).

Malgré le développement du commerce équitable et ses effets positifs avérés, force est de constater que, d'une façon globale, il reste très minoritaire dans l'ensemble du commerce mondial de produits agricoles (0,1 % des échanges mondiaux). Même dans les filières où le commerce équitable connaît ses plus grands succès, comme le café ou le cacao, seule une infime part de la production mondiale en bénéficie : à peine 1,3 % du cacao mondial est vendu selon ses principes.

C'est pourquoi, au-delà d'initiatives privées et de choix de consommateur·ices indivi-

duels ou institutionnels, il est nécessaire de s'interroger sur les politiques publiques qui pourraient être mobilisées en faveur d'une généralisation des principes du commerce équitable, et tout particulièrement celui de garantie de prix rémunérateurs et stables pour les agriculteur·ices.

Des politiques publiques qui protègent mieux le monde agricole

Concernant le commerce interne aux pays ou aux ensembles régionaux, des outils de régulation et les politiques agricoles permettant de garantir des prix agricoles stables et rémunérateurs sont connus et ont été souvent mis en œuvre au cours de l'histoire dans divers pays du Nord et du Sud (prix garantis, gestion des volumes, etc.). Face aux inégalités mondiales en matière de conditions de production et de productivité agricole, il est essentiel de protéger les marchés locaux contre la concurrence des importations à bas prix. L'une des solutions, particulièrement efficace,

consiste à appliquer des taxes douanières ajustables en fonction du prix des produits importés. Cette protection présente par ailleurs l'intérêt de générer des recettes fiscales que les États peuvent mobiliser pour soutenir le pouvoir d'achat des consommateur·ices les plus vulnérables ou pour appuyer les filières de production. La marge d'autonomie des États pour mettre en œuvre ce type de politique est cependant parfois contrainte du fait de leurs engagements pris dans le cadre de l'Accord sur l'agriculture de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ou d'accords de libre-échange (ALE) bilatéraux.

Concernant le commerce international, les initiatives unilatérales d'États visant à imposer aux exportateurs de payer des prix minimums ou des compléments de prix au profit des producteur·ices sont difficilement viables sans mécanismes de contrôle des volumes et sans accord impliquant l'ensemble des pays producteurs. C'est ainsi que l'on peut expliquer les résultats insuffisants de l'initiative prise en 2019 par la Côte d'Ivoire et le Ghana d'imposer aux exportateurs le paiement d'un différentiel de revenu décent (DRD) au profit des producteur·ices.

Du côté des pays importateurs, à l'instar des exigences environnementales qu'on évoque ensuite, la généralisation des principes du commerce équitable pourrait, pour certains produits agricoles, passer par la voie normative en exigeant des acteurs économiques qu'ils garantissent une traçabilité des produits qu'ils importent, transforment ou distribuent et qu'ils démontrent que ces produits sont payés aux paysan·es à un juste prix. La détermination d'un juste prix pour un produit déterminé pourrait s'appuyer sur les méthodes appliquées dans les circuits du commerce équitable, ou encore sur celles utilisées pour calculer des coûts de production moyen en France dans le cadre de la loi Egalim. Une période de transition de quelques années pourrait être envisagée de façon à donner le temps aux différents acteurs des filières de se mettre en conformité. Il ne s'agirait donc pas de protectionnisme, mais d'une véritable politique de solidarité internationale, puisque les bénéficiaires directs seraient les agriculteur·ices des pays du Sud.

Utiliser les leviers d'exception face à l'urgence écologique

Il faut souligner que, ces dernières années, des avancées ont été obtenues en matière de reconnaissance de la responsabilité des entreprises quant à leurs approvisionnements et notamment quant aux conditions de production des matières premières utilisées. C'est notamment le cas au niveau européen avec le règlement relatif à la déforestation

LA GÉNÉRALISATION DES PRINCIPES DU COMMERCE ÉQUITABLE POURRAIT, POUR CERTAINS PRODUITS AGRICOLES, PASSER PAR LA VOIE NORMATIVE EN EXIGEANT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES QU'ILS GARANTISSENT UNE TRAÇABILITÉ DES PRODUITS QU'ILS IMPORTENT, TRANSFORMENT OU DISTRIBUENT ET QU'ILS DÉMONTRENT QUE CES PRODUITS SONT PAYÉS AUX PAYSAN·ES À UN JUSTE PRIX.

importée - même si son application a été reportée et qu'elle n'est pas à l'abri d'autres reports accompagnés de son détricotage. Imposer des obligations aux entreprises de transformation et de distribution quant à leurs approvisionnements ne serait donc pas une nouveauté. Cependant, la question de la compatibilité avec les engagements pris par les États dans le cadre de l'OMC serait posée.

Dans le domaine environnemental, l'Union européenne peut argumenter que le règlement sur la déforestation et la dégradation des forêts est conforme avec les règles de l'OMC. En effet, l'accord sur les obstacles techniques au commerce (OTC) prévoit bien que la protection de l'environnement constitue un "objectif légitime" pouvant justifier la mise en place de règlements techniques et de normes s'appliquant aux produits importés, à condition qu'ils s'appliquent également aux produits domestiques. De plus, l'article XX de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) prévoit que les membres de l'OMC peuvent être exemptés des règles du GATT s'il s'agit de prendre des mesures "se rapportant à la conservation des ressources naturelles épuisables".

Par contre, les critères sociaux, à l'exception de la santé et de la sécurité des personnes, sont totalement absents des "objectifs légitimes" pouvant justifier la mise en place de normes s'appliquant aux produits. Ils ne sont pas non plus mentionnés dans les exemptions de l'article XX du GATT. Imposer que les biens commercialisés soient issus de produits agricoles rémunérés à un prix juste permettant aux familles paysannes un niveau de vie digne apparaît donc contradictoire avec les règles de l'OMC.

Ainsi, tant la mise en place des politiques commerciales destinées à protéger les agriculteur·ices d'importations à bas prix (notamment dans les pays du Sud) que l'imposition du respect des principes du commerce équitable à l'ensemble des produits agricoles importés par les pays du Nord im-

pliquerait une rupture avec les règles néolibérales régissant le commerce mondial.

Aujourd'hui, le virage agroécologique s'impose comme une nécessité face à la catastrophe écologique globale (dérèglement climatique, effondrement de la biodiversité, dégradation des sols, contaminations de l'environnement et des chaînes alimentaires). Chacun s'accorde à reconnaître que ce virage agroécologique n'est possible que si les agriculteur·ices sont soutenus et correctement rémunérés.

Alors que l'OMC est en pleine crise (violations des règles de l'OMC par les États-Unis, blocage du cycle de Doha, mise à l'arrêt de l'Organe de règlement des différends), n'est-il pas temps que les États du Nord et du Sud prennent leurs responsabilités en matière environnementale et sociale en mettant en œuvre des politiques de régulation des échanges qui répondent précisément à l'objectif d'encourager le virage agroécologique des modes de production et la juste rémunération des agriculteur·ices ? Quitte à être en contradiction avec les règles de l'OMC qui datent du siècle dernier et qui méritent d'être fondamentalement revues au regard des enjeux mondiaux actuels. ■

Laurent Levard



Agroéconomiste au Gret
levar@gret.org

EN SAVOIR PLUS :

Les politiques commerciales et l'agriculture dans les pays du Sud, Laurent Levard, Gret 2023

Quelles politiques commerciales et fiscales au service du développement durable des chaînes de valeur lait local en Afrique de l'Ouest ? Laurent Levard et Christian Corniaux, Gret-Cirad, 2024.

Réguler les filières et les échanges commerciaux pour des systèmes alimentaires durables et équitables, Commission agriculture et alimentation (C2A) de Coordination SUD, 2024

Différentiel de revenu décent : "les rapports de force ont changé"

Contrôlant 60 % de l'offre mondiale de cacao, la Côte d'Ivoire et le Ghana imposent depuis 2020 aux multinationales le paiement d'un "différentiel de revenu décent" (DRD) pour améliorer les revenus des planteurs. Une première étape vers une transformation de la filière qui s'inscrit pleinement dans le combat du commerce équitable. Entretien avec Alex Assanvo, premier secrétaire exécutif de l'Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana (ICCI). Cet ancien responsable Fairtrade International (de 2006 à 2011) pour l'Afrique œuvre pour que les entreprises renforcent leurs engagements en matière de durabilité.

Grain de sel : Les producteur-ices sont trop souvent les grands perdants du commerce mondial. Comment l'ICCI a-t-elle envisagé de rééquilibrer ces rapports de force ?

Les marchés internationaux de produits agricoles sont historiquement des marchés d'acheteurs : c'est la demande qui impose ses prix à l'offre. Les chaînes de valeur ont été organisées autour de ce principe avec, dans le cas des produits tropicaux, des maisons de négoce, des marchés à terme, des transformateurs et des vendeurs au détail situés ou enregistrés dans les pays de consommation. La conséquence est que les producteur-ices, pourtant à l'origine de la valeur, reçoivent ce que tout l'aval de la filière aura bien voulu leur concéder.

Le vrai défi est de réussir à rééquilibrer les jeux d'influences. Notre revendication principale, qui est aussi la vision des deux chefs d'États, est de remettre les producteur-ices au centre de la chaîne de valeur, et de construire des prix de manière ascendante depuis le bord champs, intégrant tous les coûts et besoins essentiels, et non pas de manière descendante depuis la Bourse de Londres ou New York. Nous travaillons donc en étroite collaboration avec les deux autorités de régulations, le Conseil du Café Cacao et le Ghana Cocoa Board, afin de renforcer nos actions de manières coordonnées.

GDS : Quelles stratégies ont été mises en œuvre pour influencer les règles, avec quels résultats ?

Nous avons deux leviers principaux : l'action collective, avec l'organisation de réunions en mode Chatham house (qui garantissent l'anonymat) des acteurs de la filière incluant les autorités de régulations et les opérateurs de la filière pour réfléchir aux mécanismes permettant une réflexion sur la construction

de prix depuis le bord champs. Le deuxième est celui de la conviction avec l'élaboration d'argumentaires, de "narratifs" et des plans d'action soumis à nos tutelles ivoiriennes et ghanéennes.

Les rapports de force ont changé depuis le lancement du différentiel de revenu décent. Ce mécanisme introduit par les gouvernements de la Côte d'Ivoire et du Ghana consiste en une prime de 400 USD par tonne de cacao vendue, entièrement reversée aux producteur-ices. La baisse de la production et la hausse faramineuse des cours mondiaux participent également à rééquilibrer la dynamique en faveur de pays producteurs. Les pays exportateurs sont dorénavant plus à même d'agir sur les prix, soit volontairement avec le DRD, soit involontairement par la raréfaction de la production.

Le DRD a été une première étape nécessaire. Vilipendé par nombre d'acheteurs au motif qu'il élevait les prix à un niveau impossible, il a eu cette conséquence extraordinairement positive d'installer l'idée portée par les acteurs de commerce équitable d'un prix et d'un revenu décent dans les discussions. Plus personne ne conteste aujourd'hui l'idée que l'un et l'autre sont des préalables à la durabilité, et qu'aucun cacao ne peut prétendre être durable si les producteur-ices n'en tirent pas une rémunération satisfaisante. C'est une grande victoire qui montre que les deux pays ont eu raison de s'imposer.

GDS : En 2021 cependant, les multinationales ont imposé de baisser le prix de 210 francs CFA/kilo pour leurs filiales en Côte d'Ivoire, annulant ainsi certains bénéfices du DRD... Que faire quand les multinationales cherchent à contourner ces dispositifs ?

C'est là qu'intervient la question de la régulation... Il ne faut pas oublier qu'avant la hausse



Alex Assanvo représente l'Initiative Cacao Côte d'Ivoire-Ghana (ICCI).

ICCI

des prix du cacao observée entre 2023 et 2024, le prix du chocolat avait déjà augmenté en moyenne de 8 à 12 %. Pourtant, à cette époque, le cacao se négociait à des niveaux bien inférieurs à 2000 dollars US la tonne. Dès le début de la montée vertigineuse des prix du cacao, l'industrie chocolatière annonçait déjà des augmentations de prix à venir, bien qu'elle ait acheté la majeure partie de son cacao à l'avance, comme cela se pratique couramment sur les marchés à terme. Cela signifie qu'ils disposaient de stocks achetés à des prix plus bas.

Ce comportement met en lumière une "zone grise" : aucune régulation claire n'encadre ces pratiques, malgré l'existence de lois concernant la transparence et la concurrence. Ce flou laisse place à des pratiques opportunistes, où l'impact de la hausse des matières premières est anticipé ou exagéré, sans réelle justification immédiate.

Ne pas céder aux pratiques les plus prédatrices qui sacrifient les producteur-ices et leurs revenus, c'est un combat essentiel à mener. ■

Entretien réalisé par Emilie Langlade

EN SAVOIR PLUS :

"Pour une filière cacao durable et équitable", AVSF, 2025
Côte d'Ivoire-Ghana : une filière cacao plus juste et durable avec le DRD ? Farm, 2023

Covid-19, Différentiel de revenu décent et baisse des revenus des producteurs de cacao en Côte d'Ivoire. François Ruf. Cahiers Agricultures, 2022

Fairtrade Africa : faire de l'équité une réalité sur les marchés

Fairtrade Africa est l'organisation qui représente le label Fairtrade/Max Havelaar en Afrique. Elle participe aux dialogues stratégiques entre acteurs des chaînes de valeur pour promouvoir le commerce équitable et protéger les producteur·ices de la volatilité des marchés. Sa certification est utilisée dans 29 pays africains, pour 18 produits différents. Entretien avec son directeur exécutif Isaac H. Tongola.

Grain de sel : Vous représentez un label, mais vous avez également une mission de plaidoyer qui défend les familles paysannes. Quelle est votre stratégie d'influence pour faire émerger des réglementations qui leur soient plus favorables sur le marché mondial ?

Nous évoluons dans un contexte où les rapports de force sont importants à considérer. Les grandes entreprises exercent une forte pression sur les marchés, et les politiques nationales peuvent soutenir ou bien entraver notre travail. Nous opérons au sein d'un réseau d'acteurs comprenant producteur·ices, consommateur·ices, entreprises privées, ONG, gouvernements et organismes internationaux. Et au final, le succès de nos plaidoyers dépend fortement de la compréhension des enjeux par les consommateur·ices.

Notre plan stratégique 2021-2025 repose sur trois axes : intensifier le dialogue direct avec les institutions (via conférences, ateliers, journées du commerce équitable, sommets...), renforcer les capacités de plaidoyers des réseaux de producteur·ices et élargir les

marchés du commerce équitable en protégeant les producteur·ices contre des réglementations injustes.

Ainsi, en Afrique de l'Ouest, nous sommes engagés dans des coalitions sur le cacao durable et les mécanismes de rémunération. En Côte d'Ivoire et au Ghana, nous interagissons avec les régulateurs et l'Initiative Côte d'Ivoire-Ghana sur la norme African Regional Standard (ARS) qui vise à harmoniser les exigences de qualité, de durabilité et de traçabilité du cacao produit en Afrique. Nous y défendons également le principe de prix de référence (LIRP - Living Income Reference Price) pour un revenu décent en plus du prix minimum Fairtrade.

En Afrique centrale et orientale, nous travaillons sur des propositions de réglementation concernant la fixation des prix du sucre au Malawi et sur l'augmentation des marchés floraux au Kenya.

À l'échelle mondiale, en coordination avec Fairtrade International et d'autres réseaux de producteurs en Asie et en Amérique, nous défendons une répartition équitable des responsabilités et des coûts liés aux nouvelles réglementations européennes. Parallèlement, nous travaillons sur l'intégration des principes du commerce équitable dans le commerce sud-sud, notamment à travers la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

GDS : Vous devez constamment composer entre la défense des intérêts des petits producteur·ices, les exigences des marchés et la pression des multinationales. Quels sont les points de tension avec les transformateurs de cacao ?

Les grands transformateurs de cacao sont souvent réticents à acheter des volumes plus importants de cacao certifié ou à entrer dans des contrats à long terme (de trois ans ou plus). Ils les considèrent comme risqués

en raison des fluctuations des prix. De tels engagements sont pourtant essentiels pour fournir aux familles paysannes un revenu prévisible.

L'autre point concerne les marges bénéficiaires que souhaitent les transformateurs. Cela peut entraîner une réticence à adopter le paiement de primes plus élevées ou la garantie du prix minimum. Les transformateurs sont souvent attirés par des schémas de certification moins coûteux ou par des chaînes d'approvisionnement non certifiées qui ne respectent pas les mêmes normes sociales et environnementales. Fairtrade Africa continue d'associer les transformateurs dans un dialogue continu, pour une chaîne d'approvisionnement en cacao plus équitable, tout en soulignant leur responsabilité vis-à-vis de la durabilité de la filière.

GDS : Quels sont les nouveaux obstacles auxquels Fairtrade Africa fait face ?

Au fil des ans, il y a eu une prolifération de normes de certification en matière de durabilité et d'éthique sur le marché. Bien que cela indique un intérêt croissant pour les pratiques durables, cela crée une confusion chez les consommateur·ices, acheteur·euses et même producteur·ices, surtout quand les garanties sociales, environnementales et économiques de ces normes alternatives manquent de robustesse.

Le changement climatique est également devenu un thème central pour Fairtrade Africa. Face à ce défi grandissant, notre plaidoyer souligne désormais les contributions du commerce équitable à la durabilité environnementale, en plus de ses impacts sociaux et économiques pour les exploitations paysannes. ■

Entretien réalisé par Emilie Langlade avec Elvis Core Sery, responsable Fairtrade Afrique de l'Ouest - Politiques et Plaidoyer.



"Nous défendons une répartition équitable des responsabilités et des coûts liés aux nouvelles réglementations européennes", explique Isaac H. Tongola, directeur exécutif de Fairtrade Africa.

Les planteurs inventent le cacao durable : l'innovation par la transition agroforestière

Mais où se cache le cacao durable ? Bien que le concept soit promu depuis plus de 20 ans, l'expansion des cultures de cacao en Côte d'Ivoire a entraîné une déforestation massive et une dégradation environnementale préoccupante. Pourtant, des innovations paysannes émergent, telle la réintroduction de cacaoyers sous les hévéas. Cette pratique, encore au stade embryonnaire, illustre comment des planteurs participent discrètement au développement d'un cacao durable.

La maladie du swollen shoot, propagée par des cochenilles et mortelle pour le cacaoyer, dévaste actuellement les plantations ivoiriennes, sans que les multinationales de la filière n'agissent pour faire face au fléau. Si les travaux de la recherche franco-ivoirienne sur des barrières végétales (projet Barco) s'annoncent prometteurs, c'est une innovation paysanne qui a déjà permis, depuis 5 à 6 ans, de relancer la production de cacao sur des di-

zaines de milliers d'hectares : l'association "cacaoyer-anacardier". Une grande réussite paysanne quasiment ignorée par les institutions tant publiques que privées.

Le même type d'innovation pourrait émerger avec les associations "cacaoyers-hévéa" imaginées par des planteurs villageois. Certes, la recherche et les multinationales se sont intéressées de longue date à cette association. Après les travaux pionniers de Jules Kelly dans les années 1990, des chercheurs ont analysé les données d'un système hévéa-cacao mis en place par une plantation industrielle, concluant à sa rentabilité sur une période de 12 ans. Dans l'ensemble, ces essais reposaient sur la monoculture d'hévéa et testaient des associations de longue durée. Leur vision de l'agroforesterie, de l'association de cultures pérennes, spatiale et permanente, prévaut encore aujourd'hui. Or les expérimentations et innovations paysannes "hévéa-cacao" partent d'une tout autre conception. Il s'agit d'une stratégie agroforestière dans le temps, plus que dans l'espace : on y organise la rotation des cultures dites pérennes.

Schématiquement, à partir des années 2000, les planteurs introduisent les hévéas sous les vieux cacaoyers. Cette stratégie commence avant le swollen shoot mais se renforce au fur et à mesure que la maladie se développe. Cette stratégie agroforestière a quatre avantages. D'abord, l'ombrage des vieux cacaoyers protège les jeunes hévéas. Ensuite, le problème de la maladie se résout. Sur le plan financier, pendant toute la phase immature de l'hévéa, le vieux cacaoyer assure un revenu. Enfin, le changement progressif de cultures accompagne le passage de relais entre les générations : le père a planté les cacaoyers après défrichement de la forêt, les fils replantent en hévéas.

Vingt ans plus tard, le processus s'inverse : on ré-introduit les cacaoyers sous les vieux

hévéas. Comme l'association cacaoyer-anacardier, cette innovation paysanne pourrait bien contribuer à résoudre un problème récurrent : comment réduire la mortalité précoce des cacaoyers à la replantation, lorsque la forêt a disparu ?

Rationalité de la rotation agroforestière entre cultures dites pérennes

Après avoir échoué plusieurs fois dans une replantation cacaoyère sur des jachères, des terres dégradées, déforestées et exposées au soleil, quelques producteurs de cacao tentent une replantation de cacaoyers sous leurs vieux hévéas. Certains n'hésitent pas alors à surexploiter les vieux hévéas, à leur faire rendre le maximum de latex, jusqu'à aller saigner les dernières branches accessibles. Tout ou une partie des hévéas sera éliminé au moment où les cacaoyers vont commencer à produire.

Cette rotation ou transition agroforestière "inversée", de l'hévéa vers le cacao, est encore embryonnaire. Pour l'instant, nous



Les graines d'hévéa jouent un rôle dans la fertilisation des jeunes cacaoyers.

CETTE TRANSITION PROGRESSE COMME MÉTHODE DE REPLANTATION CACAOYÈRE, SUR LES TRACES DE L'INNOVATION ANACARDIER-CACAOYER.



Replantation de cacaoyers de 3 ans sous hêvéas de 12 ans (région de Méagui).

FRUF

l'avons identifié sur quelques dizaines d'hectares, par quelques dizaines d'innovateurs dans plusieurs villages. Elle prolonge logiquement la stratégie de culture-relais, la vieille culture pérenne (désormais l'hévéa) protégeant et finançant la "nouvelle" (le cacao).

On rencontre aussi des initiatives paysannes dans des plantations d'hévéas vieillissantes touchées par la maladie du fomes (maladie des racines). On retrouve alors une des logiques économiques de la transition agroforestière : résoudre le problème de maladie en changeant progressivement de culture. Mais cette transition progresse aussi comme méthode de replantation cacaoyère, sur les traces de l'innovation anacardier-cacaoyer.

Jeunes hêvéas-jeunes cacaoyers comme méthode de replantation cacaoyère

Près de Meagui, dans une zone infestée de swollen shoot, un jeune planteur a accepté de prêter une parcelle pour un test de replantation sur 0,25 ha, entrepris par une agence de l'État. Celle-ci recourt à la méthode classique d'association cacaoyers-bananiers. La replantation échoue deux ans de suite. Les bananiers et les cacaoyers meurent. Le planteur décide alors d'entreprendre son propre essai de replantation, dans ses hêvéas de 12 ans. Il fait le pari que l'ombrage des hêvéas va protéger les plants de cacao. Pari gagnant : sa méthode de replantation, entre les lignes d'hévéas, est un grand succès.

Comment expliquer une telle réussite? Un peuplement végétal d'hévéas de 10-20 ans génère une atmosphère forestière qui protège les jeunes cacaoyers des aléas clima-

tiques. À une densité un peu inférieure aux 600 hêvéas/ha recommandés en culture pure, les hêvéas ne semblent pas retarder la croissance du cacao. Ils font peut-être office de barrières contre la maladie du swollen shoot. Le planteur fait également observer le rôle des graines d'hévéas comme engrais naturel très efficace pour le jeune cacao, ce qui pourrait d'ailleurs remettre en question d'autres usages de ces graines, comme l'énergie.

Il consacre 3 ha d'hévéas à l'association avec les cacaoyers mais garde 2 ha en hêvéa pur. Le jeune planteur explique sa stratégie : avec 2 cultures, il diminue les risques sur les chutes de prix du cacao et caoutchouc, mais les risques de maladie et donc de production sont plus forts sur le cacao. Il lui faut garder 2 ha d'hévéa en culture pure, à densité plus élevée (plus de 600 hêvéas par hectare), pour maximiser les revenus sur une partie de l'exploitation. Belle stratégie paysanne de "gestion de portefeuilles".

Ces histoires d'agroforesterie démontrent une dynamique paysanne remarquable, à l'opposé de l'image du planteur "statique" à qui il faut enseigner les "bonnes pratiques agricoles". Ce "cacao durable" paysan rejoint le principe d'un "cacao équitable". En diversifiant leurs cultures et leurs activités, les planteurs de cacao changent un peu les rapports de force avec les acheteurs et avec l'État: ils réduisent leur dépendance et regagnent un pouvoir de négociation. Le planteur de cacao qui dispose de revenus du caoutchouc a la possibilité d'acheter ses intrants sans recourir au crédit. Il résistera également mieux au forestier qui veut lui prendre son Iroko (arbre forestier de haute valeur). Le planteur d'hévéa qui vient de

vendre son cacao négociera mieux le prix de caoutchouc avec l'intermédiaire qui lui offre 250 FCFA quand le prix usine est à 400 FCFA. Parmi d'autres innovations paysannes, ces transitions agroforestières qui n'excluent pas des composantes de monoculture apportent un certain pouvoir de négociation, et permettent donc un pas vers plus d'équité. ■

François Ruf



Agroéconomiste (retraité CIRAD),
membre de l'ONG ID-COCOA
(Initiative pour le Développement du Cacao)
francoisruf@gmail.com,

Abelle Galo Kla



Membre de l'ONG ID-COCOA
(Initiative pour le Développement du Cacao)

EN SAVOIR PLUS :

Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire :
transition écologique et sociale des systèmes
à base de coton et de cacao.
F.Ruf, Cahiers d'Agriculture 28,21, 2019
www.cacaodurable.ci

Quelle influence du commerce équitable sur les lois ?

Fondé sur des valeurs de justice, le commerce équitable s'est structuré en mouvement social pour devenir une force de plaidoyer et de propositions auprès des politiques publiques. Instrument de transformation des échanges par des régulations plus justes, il peut jouer un rôle clé dans l'élaboration et l'application de cadres législatifs visant à renforcer la durabilité des filières. Exemple avec la réglementation européenne sur la déforestation importée.

L'Union européenne a décidé en 2019 d'exclure de son marché les produits liés à la déforestation. Adoptée en 2023, la Réglementation de l'Union européenne sur la déforestation (RDUE) prévoit, à partir de 2026, l'obligation de la traçabilité de la provenance des approvisionnements en soja, cacao, huile de palme, café, viande bovine, bois et caoutchouc vendus sur le territoire européen.

L'idée de stopper la consommation de produits qui participent à la déforestation mondiale est puissante et pourrait reconfigurer profondément le commerce international de matières premières agricoles.

L'extension des surfaces cultivées est désormais la première cause de déforestation. Cela concerne en particulier les produits desti-

nés au marché mondial comme le cacao. La conservation des forêts concerne donc au premier chef les acteur·ices de commerce équitable : dans quelle mesure participent-ils au problème, et comment peuvent-ils faire émerger des solutions ?

Préserver les forêts ivoiriennes : de l'étude au plaidoyer commun

Le plaidoyer est aussi une histoire d'alliances à renforcer entre les différentes composantes de la société civile. Illustration par l'histoire d'une collaboration transformatrice entre l'IDEF (Initiative pour le développement communautaire et la conservation de la forêt) et les acteur·ices de commerce équitable.

ONG ivoirienne de protection de l'environnement, IDEF s'est donnée comme orientation principale de préserver la forêt et la biodiversité. Jusqu'à peu, l'attention accordée par notre association aux questions relatives à l'agriculture et aux agriculteur·ices était limitée. À partir de 2019, notre association s'est progressivement ouverte à la situation des agriculteur·ices dans le cadre du lancement en Europe du processus d'élaboration du RDUE. La réalisation de l'étude "Nouvelles réglementations pour un cacao durable - quel rôle et quels coûts pour les coopératives ivoiriennes?" pour Commerce Équitable France, Agronomes et Vétérinaires

Sans Frontières et le RICE (le Réseau ivoirien du commerce équitable) a constitué un tournant. Cette étude a évalué les coûts de mise en conformité avec les exigences nouvelles de ce règlement pour les organisations de producteur·ices agricoles. L'étude approfondie d'un échantillon de coopératives, certifiées et non certifiées, montre que les organisations de producteur·ices les plus avancées dans la traçabilité et la conformité au RDUE étaient systématiquement celles qui bénéficiaient de relations commerciales équitables. À l'inverse, les coopératives dépendantes uniquement des filières conventionnelles étaient très en deçà des

standards de conformité acceptables et ne pouvaient agir pour protéger la forêt.

Les trajectoires de ces organisations montrent que les certifications de commerce équitable créent des conditions favorables pour acquérir les compétences et les moyens de mettre en place les dispositifs de traçabilité exigés. Les contrats de commerce équitable, en particulier le versement de la prime de développement, permettent de financer les coûts d'investissement dans les outils techniques fonctionnels et dans des ressources humaines compétentes. Il s'agit là d'un élément clé pour apprécier le rôle du commerce équitable. Cette étude met en lumière la corrélation entre le revenu perçu par les agriculteur·ices et leurs organisations et la capacité à organiser la traçabilité de la production de cacao et in fine, contribuer à l'effort de protection des forêts. Cela a modifié nos propres stratégies et messages de plaidoyer, en particulier au sein de la Plateforme Ivoirienne pour un Cacao Durable.

Analyse des degrés de conformité des coopératives étudiées

Niveau de conformité des coopératives en fonction de leur situation

Type de coopérative	Certifiée équitable Bénéficiaire d'un programme d'appui	Certifiée équitable Non bénéficiaire d'un programme d'appui	Non certifiée Non bénéficiaire d'un programme d'appui
Système de gestion interne	●●●●●	●●●●●	●●●●●
Traçabilité	●●●●●	●●●●●	●●●●●
Légalité	●●●●●	●●●●●	●●●●●

Bakary Traoré

Directeur exécutif de l'IDEF
bakary.traore@ongidef.org



Une réglementation ambitieuse, pour quels impacts ?

Producteur-ices, entreprises, consommateur-ices ou représentant-es des labels et certification, les parties prenantes du commerce équitable de la filière café et cacao sont directement concernées par cette régulation. Mais les défis de mise en œuvre sont colossaux. En particulier pour les millions de petits producteur-ices en amont des filières qui captent une très faible part de la valeur ajoutée générée par leur activité et se trouvent face à de nouvelles exigences hors de leur portée technique et économique. En amont de l'adoption de la loi, le Fair Trade Advocacy Office (bureau de plaidoyer des acteurs de commerce équitable à Bruxelles) a organisé la concertation des acteur-ices au sein du secteur: les représentant-es des labels, des réseaux de producteur-ices, des plateformes nationales de commerce équitable du Sud et du Nord se mobilisent pour partager leurs perspectives et faire émerger des positions communes.

Ensemble, ils portent un plaidoyer en faveur de la justice économique pendant la phase d'élaboration de ces nouvelles règles. Leur message est clair : la protection de la forêt doit s'accompagner d'un meilleur partage de la valeur au sein des filières pour donner aux familles paysannes et à leurs organisations les moyens de mettre en œuvre les dispositifs de traçabilité exigés, et pour engager la transition agroécologique de leurs systèmes de production. Ensemble, les acteur-ices de commerce équitable partagent leurs posi-

tions et leurs d'analyses avec des député-es européen-nes des différents partis politiques pour tenter de faire évoluer le texte final.

In fine, le règlement voté par l'Union Européenne ne va pas aussi loin que le demandaient les membres du secteur de commerce équitable dans les mesures de rééquilibrage de la valeur au sein des filières. Mais le texte comprend un article 11 très important. Il s'agit d'une disposition qui explicite les mesures d'atténuation du risque de déforestation attendues des opérateurs. Parmi celles-ci, il est écrit que les acteur-ices qui mettent sur le marché européen les produits concernés par le règlement devraient fournir "assistance [...] à leurs fournisseurs [...], en particulier les petits exploitants, au moyen de mesures de renforcement des capacités et d'investissements".

Le besoin d'obligations légales contraignantes

Cet article 11 pointe la responsabilité des opérateurs économiques sur leur chaîne de valeur, mais ne prévoit pas de disposition précise ni obligatoire qui permettrait de lier la question du prix payé aux producteur-ices et à leurs organisations pour financer les mesures de conformité au RDUE.

Les phases de mise en œuvre de cette nouvelle réglementation sont aussi des moments de plaidoyers stratégiques pour faire entendre la voix des familles paysannes et faire émerger des dispositifs de soutien. Ainsi, les acteur-ices de commerce équitable continuent de militer



Max Havelaar France

Les organisations les plus avancées dans la conformité au RDUE sont celles qui bénéficient de relations commerciales équitables.

pour une application pleine et entière de l'article 11 et pour une mise en œuvre inclusive du RDUE permettant de mobiliser des moyens conséquents permettant aux organisations paysannes de financer leur mise en conformité aux normes environnementales.

Alors que les réglementations européennes pour encadrer les pratiques en matière sociale et environnementale font aujourd'hui l'objet de vives attaques au nom de la simplification des normes, la nécessité de concevoir des outils d'accompagnement à la transition est d'autant plus essentielle. Le mouvement du commerce équitable continuera à porter ces propositions avec détermination. ■

Quatre mesures essentielles influencées par les principes de commerce équitable :

Directive sur les achats publics (UE, 2014) :

possibilité d'inclure des critères sociaux et environnementaux dans les appels d'offres grâce au plaidoyer des acteur-ices du commerce équitable. Cela a permis aux produits équitables d'accéder plus largement aux marchés institutionnels en Europe. D'autres lois sur les achats publics et les produits de commerce équitable existent en Équateur et au Pérou.

Différentiel de revenu décent (Côte d'Ivoire et Ghana, 2019) :

introduit dans le cadre d'une initiative diplomatique entre les deux États, le DRD prévoit le versement d'un différentiel de 400 USD la tonne de cacao aux producteur-ices. Inspiré des principes du commerce équitable, il vise à garantir un prix minimum couvrant les coûts de production et de conformité réglementaire (voir aussi page 22).

Lois sur le devoir de vigilance (France, 2017 ; UE, 2024) :

les multinationales sont juridiquement responsables des violations des droits humains et environnementaux dans leurs chaînes de valeur si elles ne prennent pas les mesures nécessaires. Elles imposent une diligence raisonnable pour des pratiques d'approvisionnement plus éthiques, rapprochant ainsi le commerce mondial des principes du commerce équitable.

Rehaussement du différentiel de revente des coopératives de cacao (Côte d'Ivoire, 2024) :

étude à l'appui, le RICE a démontré que le différentiel de revente du cacao en Côte d'Ivoire était insuffisant pour assurer la viabilité des coopératives et leur mise en conformité réglementaire. Grâce à sa mobilisation, l'État ivoirien a augmenté ce différentiel de 20 % (voir aussi nos pages *Regards croisés*).

Julie Stoll



Déléguée générale, Commerce Équitable France
stoll@commerceequitable.org

Margaux Dubois



Chargée d'études et de plaidoyer cacao,
Commerce Équitable France
m.dubois@commerceequitable.org

EN SAVOIR PLUS :

Cacao zéro déforestation : quels coûts de mise en conformité avec la norme ARS-1000 et le RDUE pour les coopératives de cacao en Côte d'Ivoire ? IDEF et BF Consult, 2024

Cocoa plantations are associated with deforestation in Côte d'Ivoire and Ghana, Kalischek, N., Lang, N., Renier, C. et al., Nature Food 4, 2023

Politiques publiques en matière de commerce équitable, Fair Trade Advocacy Office, 2021



Success story : Norandino, la révolution agricole par l'équitable



Norandino

La trajectoire exceptionnelle de la coopérative péruvienne suscite l'espoir que les petits et petites producteur-ices puissent prospérer dans le cadre des échanges internationaux. En s'appuyant sur les valeurs éthiques du commerce équitable et en liant des partenariats au long cours, Norandino a transformé la vie des communautés paysannes tout en gagnant une voix influente auprès des pouvoirs publics. Le co-fondateur de Norandino, Cesar Paz Lopez, revient avec Christophe Eberhart, co-fondateur d'Ethiquable, sur 20 ans de collaboration fructueuse.



Cultivalu

Cesar Paz Lopez, co-fondateur de Norandino

Grain de sel : Quelle est l'histoire de la coopérative Norandino au Pérou ?

Cesar Paz Lopez : Norandino est une coopérative composée de petits producteur-ices situés dans le nord du Pérou, chacun-e disposant en moyenne d'une superficie cultivable d'environ 1,5 hectare. Fondée en 1995 avec trois cents membres, elle regroupe désormais sept mille familles dédiées à la culture du café, du cacao et du sucre non raffiné. À ce jour, elle est l'une des coopératives les plus solides et les plus structurées du pays. Nous avons décidé de diversifier nos débouchés, tant avec des cultures d'export (café, cacao, sucre panela, banane) qu'avec des productions à destination du marché local et de l'autoconsommation : yuca, maïs, pomme de terre et autres légumes permettant aux familles de sécuriser leurs moyens de subsistance et de favoriser la biodiversité. 90 % des membres sont certifiés en agriculture biologique et la production repose sur des systèmes agroforestiers.

en place une installation moderne dédiée à la transformation du café, ainsi que des unités de production de cassonade en poudre. Enfin nous avons inauguré une unité de fabrication de pâte de cacao, la seule aux mains des petits producteur-ices dans le pays.

GDS : Quels ont été les facteurs décisifs de ce succès ?

Cesar Paz Lopez : Nous avons initié notre démarche dans les années 1990, en pleine crise systémique. Après une période marquée par des violences associées au Sentier lumineux et une grave crise économique, le Pérou a connu une forme d'ultra-libéralisme particulièrement brutal, accompagnée d'un retrait complet de l'État. La majorité des grandes coopératives agricoles des années 50 et 60 ont disparu pendant cette période tumultueuse.

Dans notre région de Piura, l'agriculture était en proie à une crise : les cultures étaient presque entièrement abandonnées et les rendements atteignaient des niveaux alarmants. La pauvreté au sein des familles était omniprésente. Suite à la rupture des accords internationaux du café, les cours

Chaque année, nous exportons 5 000 tonnes de café, 1 500 tonnes de sucre de canne complet et 5 000 tonnes de cacao. Nous avons mis



Ethiquable

Christophe Eberhart, co-fondateur d'Ethiquable

mondiaux du café se sont effondrés au début des années 90, tandis que les intermédiaires imposaient des tarifs extrêmement bas.

Nous avons cependant pu compter sur de nombreux leaders paysans formés à l'époque où le mouvement coopératif péruvien était encore florissant. Ces derniers n'ont jamais perdu espoir et demeuraient convaincus que l'union était la seule voie viable pour promouvoir le développement de l'agriculture familiale. La décision de fonder la coopérative Norandino s'est imposée clairement comme une réponse face à la pauvreté rurale persistante.

Christophe Eberhart : Cesar représente avec d'autres la première génération de jeunes ruraux à avoir eu accès à l'enseignement supérieur. Ces jeunes étudiants ont su établir un lien de confiance avec les leaders paysans et s'appuyer sur leur soutien pour construire la coopérative. Par la suite, tous les salarié-es recrutés par la coopérative étaient, tous, fils et filles de paysans, tous très engagés dans la défense de l'agriculture paysanne. Le bon équilibre ainsi obtenu entre techniciens et élus paysans est une des clés de réussite de Norandino.

Ethiquable, notre entreprise coopérative française de commerce équitable, travaille avec plus de 100 coopératives dans le monde. Toutefois, Norandino occupe une position singulière parmi nos partenaires. Dès notre création en 2003, nous avons commercialisé les produits de Norandino dans les supermarchés européens, ce qui nous a permis de créer un lien spécial et d'accompagner de près son ascension.

GDS : Quel a été le rôle du commerce équitable dans l'expérience de Norandino ?

Christophe Eberhart : Les moteurs du développement de Norandino ont été le commerce équitable, l'agriculture biologique, puis l'amélioration de la qualité. En premier lieu, le commerce équitable a permis à la coopérative de se renforcer de manière à exporter directement, sans intermédiaires, ce qui est quasi-impossible pour une jeune coopérative dans le marché conventionnel. Grâce à son projet social ambitieux, Norandino a su convaincre plusieurs entreprises militantes du commerce équitable : Ethiquable, mais aussi Gepa en Allemagne, Equal Exchange aux États-Unis et Oxfam en Belgique. Ces entreprises pratiquent un commerce équitable engagé : elles acceptent des prix rémunérateurs, s'engagent sur le long terme et préfinancent des récoltes. Chez Ethiquable, par exemple, nous appliquons des prix significativement supérieurs aux prix du marché, garantissant ainsi une juste rémunération pour les producteur-ices tout en laissant une marge suffisante à la coopérative pour mener ses initiatives de développement.

Par la suite, l'amélioration de la qualité, ainsi que la mise en valeur du terroir et des variétés anciennes ont permis de conquérir et de nouer des relations commerciales avec des entreprises plus conventionnelles, du secteur du cacao et des cafés de spécialité. Ces dernières apprécient particulièrement le professionnalisme de la coopérative tout en valorisant également son engagement social.

Norandino est ainsi devenue une coopérative emblématique du commerce équitable. Elle a prouvé qu'une organisation fondée sur des principes démocratiques et transparents peut induire une transformation significative de l'agriculture au sein d'une région entière. Elle constitue une source d'inspiration pour les acteurs du commerce équitable.

GDS : Comment avez-vous amélioré la qualité des produits ?

Cesar Paz Lopez : Au départ, les caféiers étaient vieillissants et peu productifs. Le café n'était pas traité par voie humide, mais simplement séché au soleil dans d'assez mauvaises conditions. La rénovation des caféières, la pratique de la taille des caféiers, le choix de l'agroforesterie et la fertilisation des sols avec des composts ont littéralement transformé les systèmes de production en quelques années. Les rendements sont passés de 350 kg à 700 kg à l'hectare. Nous avons aussi adopté la méthode du café lavé qui implique une fermentation des grains de café vert. Ce processus donne une tasse plus nette avec un profil aromatique renforcé et doté le plus souvent d'une belle acidité.

L'ensemble du travail réalisé sur le grain des parcelles à la coopérative, associée à une traçabilité maîtrisée, nous a permis de garantir un niveau de qualité reconnu par nos acheteurs internationaux, tout en garantissant une origine clairement identifiée des produits et le respect du caractère biologique de nos cafés.

Dans un contexte de dynamisme commercial autour du café, la coopérative a pris la décision stratégique de construire sa propre usine de transformation du café vert. Cet investissement s'est avéré conséquent, car l'unité propose également des prestations de service à de nombreuses autres petites coopératives de la région. Nous traitons aujourd'hui 10 % de la production du Pérou. Disposer de sa propre usine a renforcé la compétitivité et l'attractivité de la coopérative et lui a permis d'occuper une position forte dans la filière.

La commercialisation du sucre complet a quant à elle débuté avec 200 familles, et elle concerne aujourd'hui plus de 1000 familles. Nous avons choisi un schéma de production de sucre qui repose sur l'établissement d'ateliers de transformation au sein de chaque hameau afin de produire le sucre à proximité immédiate des champs de canne. Actuellement, plus de 40 unités sont réparties sur le territoire, gérées par des jeunes issus des communautés que nous avons formées. Cette initiative a permis la création de plus de 500 emplois permanents.



Un des succès de Norandino est d'avoir su rendre l'agriculture familiale attractive pour les jeunes. Des filles et fils de coopérateurs se forment et rejoignent la coopérative, contribuant ainsi à une transition générationnelle positive.

GDS : Ethiquable a soutenu la diversification de Norandino vers le cacao et sa transformation. Comment est-ce devenu une opportunité ?

Christophe Eberhart : En basse altitude, les paysan-nes de la région avaient préservé à petite échelle des variétés natives de cacao. Norandino a su valoriser ce cacao auprès de chocolatiers exigeants. Grâce à un débouché stable et aux prix avantageux du commerce équitable, les producteur-ices ont entrepris la réhabilitation de leurs anciennes plantations. Ainsi, le cacao a évolué d'une culture marginale à une source significative de revenus.

Pour accroître la valeur ajoutée, nous avons décidé de construire en parallèle deux unités industrielles : celle de Norandino au Pérou pour produire la pâte de cacao et celle d'Ethiquable en France pour fabriquer des tablettes de chocolat à partir de cette pâte de cacao. La transformation des fèves en pâte de cacao génère une valeur ajoutée accrue pour la coopérative et génère des créations d'emplois. De plus, le bilan carbone du secteur est également amélioré puisque 25 % supplémentaires des produits peuvent être chargés dans un conteneur (1000 kg de cacao produisant 800 kg de pâte).

GDS : Que permet un tel changement d'échelle ? Quelles sont les transformations sociales au sein des communautés paysannes ?

Cesar Paz Lopez : Deux évolutions majeures méritent d'être soulignées. La première concerne la reconnaissance et la valorisation du rôle des femmes. Initialement, leur participation était limitée. Il a été nécessaire de

former les hommes pour qu'ils comprennent que, pour progresser dans la production biologique, les femmes doivent également participer aux programmes de formation car elles jouent un rôle actif dans toutes les activités de gestion des plantations et des récoltes. Le café et le cacao nécessitent tous deux un processus de séchage, et ce sont les femmes qui sont responsables de cette tâche. Grâce à la formation dispensée, une opportunité s'est également ouverte pour que les femmes participent à la gestion de la coopérative. À présent, un nombre croissant de femmes occupe des postes d'élues au sein des instances et dans l'équipe de la coopérative.

Un autre changement significatif réside dans l'accès à une éducation de qualité pour les enfants. Actuellement, la majorité des filles et fils de coopérateurs poursuivent des études universitaires ou se forment en tant que technicien-nes. Plusieurs d'entre elles et eux sont employés par Norandino au sein de la coopérative, contribuant ainsi à une transition générationnelle positive.

Cette transition ne concerne pas seulement l'organisation de la coopérative, mais également la gestion des exploitations agricoles. Autrefois, avec peu de terres et des rendements faibles, les jeunes ne voulaient pas rester à la campagne. Aujourd'hui, grâce à une légère augmentation des surfaces cultivables et à un marché sécurisé, les revenus des producteur-ices s'améliorent. Ces dernier-es ont pu rénover leurs habitations et accéder à l'eau potable ainsi qu'à l'électricité. Cela incite de nombreux jeunes à rester travailler dans les plantations, qu'ils finissent par posséder. Certains exemples montrent même des personnes ayant migré vers les villes, où elles vivaient dans la précarité en raison d'emplois

instables, qui choisissent désormais de revenir à la campagne. Il convient de souligner que Norandino a bénéficié du soutien d'Agro-nomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) dans ses programmes de formation et de renforcement des filières. Plusieurs projets de coopération ont permis d'accompagner la coopérative dans l'obtention de ces résultats et dans l'exploitation fructueuse de son partenariat avec Ethiquable.

GDS : Comment Norandino est-elle devenue une force politique influente dans la région de Piura ? Réussit-elle à tenir tête aux multinationales ?

Cesar Paz Lopez : Grâce à son ancrage territorial et à son organisation en réseau, Norandino est aujourd'hui un acteur incontournable du plaidoyer agricole. Notre capacité à négocier avec les autorités a été décisive. Les gouvernements locaux combrent souvent le vide laissé par le ministère de l'Agriculture. Au niveau local, ce sont les organisations de base de Norandino qui ont la capacité de proposer et de négocier des accords pour le paiement de l'assistance technique et la construction d'infrastructures pour la manutention post-récolte et l'entreposage. De nombreuses fabriques artisanales de panela ont ainsi été construites avec le soutien des municipalités.

Au niveau régional et national, notre poids a permis, en alliance avec l'Association Péruvienne des Producteurs de cacao, d'établir des priorités pour le développement de la chaîne du café, du cacao et de la panela. Nous avons ainsi obtenu des lois favorisant le développement coopératif et un cadre fiscal moins onéreux pour les producteur-ices. Les projets de Norandino sont également financés par divers programmes publics. Car une organisation forte avec une articulation internationale permet également à l'État de montrer des résultats dans ses programmes.

Face aux multinationales, Norandino se positionne comme un contre-pouvoir économique : notre principal succès réside dans l'impact direct sur les prix. En garantissant des prix élevés à nos membres, nous obligeons les grandes entreprises à suivre et à mieux rémunérer les producteur-ices non associés. Un autre accomplissement est que Norandino sert d'exemple pour de nombreuses petites organisations, prouvant que l'agriculture familiale peut être compétitive lorsque les producteur-ices s'unissent. ■

Entretien coordonné par Emilie Langlade

EN SAVOIR PLUS :

Le commerce équitable améliore-t-il la sécurité alimentaire ? Le cas des ménages caféiculteurs des Andes péruviennes. Thèse de doctorat de Ninon Sirdey, 2018.



La coopérative péruvienne de café, cacao et panela a su devenir un modèle basé sur l'agroécologie et la démocratie participative. Son rôle est reconnu nationalement pour sa capacité à négocier avec les autorités publiques.

Norandino



De la mangue équitable des Hauts Bassins burkinabè à la groseille éthique des Monts du Lyonnais

"Fermes du Monde" est un réseau de paysans et paysannes de la région Rhône-Alpes, du Bénin et du Burkina Faso qui défendent une agriculture paysanne, locale et durable sur tous les territoires. Inspiré par l'expérience de ses confrères du Burkina Faso, Dominique Bissardon, maraîcher et producteur de petits fruits bio dans les Monts du Lyonnais, a participé dès 2011 à l'émergence du concept de "commerce équitable local" en France.

À l'occasion d'un stage sur l'agriculture paysanne organisée par la Fédération des associations pour le développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR), Dominique Bissardon et ses amis des Monts du Lyonnais effectuent un premier diagnostic de leurs exploitations agricoles à partir de la Charte de l'agriculture paysanne. "Ce diagnostic a révélé un besoin d'ouverture de nos fermes. Nous avons donc mis en place des journées portes ouvertes et d'autres événements pour accueillir le public. Mais il a aussi fait émerger un besoin d'échanges et de réflexion avec d'autres paysannes à travers le monde, en étant tout à fait conscients qu'on s'inscrivait malgré nous dans un modèle agricole européen fortement subventionné. De ces réflexions va émerger un projet piloté par la branche régionale de la FADEAR, l'ARDEAR, et soutenu financièrement par le conseil régional Rhône-Alpes : le projet Fermes du monde" se souvient Dominique. Cela sera un des premiers projets à formuler les besoins d'équité dans les filières agricoles pour soutenir le développement de l'agriculture paysanne en France.

Des producteur-ices du Bénin, du Sénégal et du Burkina Faso font le premier voyage d'échanges en France. En 2005, Dominique et

ses amis paysans de l'ARDEAR, Cyrille Moulin et Marc Guyot participent à leur tour à un voyage au Burkina Faso où ils rencontrent plusieurs groupements de sécheurs de fruits et d'hibiscus du Burkina Faso, dont le cercle des sécheurs de Ouahigouya, engagé dans le commerce équitable depuis 1989 avec l'exportation de mangues séchées. Les échanges se multiplient jusqu'en 2015, permettant aux paysans rhônalpins de transformer durablement leur vision du monde et de l'agriculture.

Dominique se souviendra toute sa vie de l'accueil chaleureux, de l'esprit entrepreneurial et de l'envie de construire de ses hôtes, dont le leader paysan Sekou Bicaba, qui avait été emprisonné pour son engagement en faveur de plus d'équité et de partage de la valeur ajoutée dans la filière coton.

"Ces échanges paysans nous ont permis d'imaginer une possible collaboration. Nous avons observé comment Joseph, Eugène et les autres amis sécheurs de fruits du Burkina se sont structurés petit à petit pour créer la coopérative UPROMABIO. C'est en cherchant comment valoriser nos fruits avec les leurs, qu'en 2007, nous avons créé un atelier collectif de transformation de nos fruits dans les Monts du Lyonnais, Désifruits, qui deviendra

en 2012 le collectif paysan de transformation et commercialisation de fruits TERR'ETIC", raconte Dominique.

Aujourd'hui, TERR'ETIC poursuit ses collaborations avec UPROMABIO et continue à se développer. Le groupement de producteur-ices bio "Ethic'Monts Bio" a été créé en 2020 et diffuse ses produits dans des filières nationales de commerce équitable. Et localement, Dominique, Cyrille et Marc viennent d'ouvrir fin 2024 avec cinq autres associés le magasin bio de proximité "Ô BEL Étal- Bio Équitable et local".

Le commerce équitable "Made in France" touche désormais plus de 12000 paysans et paysannes organisés en une centaine de groupements. En 2024, il représente un peu plus du tiers des ventes de produits équitables en France et Cyrille Moulin, compagnon de route de Dominique et des paysans burkinabè, est devenu président du label Bio Équitable en France, l'un des trois principaux labels de commerce équitable dans le pays. ■

Emilie Durochat

En charge de la démarche "Commerce Équitable Local" entre 2011 et 2016 chez Commerce Équitable France



L'émergence d'un commerce équitable local en France

Au début des années 2010, en plein boom des AMAP et développement des circuits courts, la notion de commerce équitable "Origine France" commence à émerger avant de se structurer. L'objectif est de connecter des producteur·ices français à des entreprises de l'agroalimentaire selon les mêmes principes que ceux développés dans le cadre du commerce équitable avec les pays du Sud : un prix stable et rémunérateur, un engagement sur la durée entre les partenaires commerciaux, et la contribution des entreprises à un fonds de développement pour renforcer les groupements ou coopératives. Retour sur une décennie de construction du commerce équitable local en France.

Transposer les principes du commerce équitable Nord-Sud à des relations contractuelles avec des producteur·ices français, telle est l'ambition du chantier qui s'est ouvert fin 2011 par le collectif Commerce Équitable France avec les acteur·ices de commerce équitable déjà engagés dans cette réflexion: Biocoop, Bio partenaire, Ecocert, Ethiquable, Alter Eco et d'autres, en réponse aux attentes de citoyen·nes et consommateur·ices qui demandent un engagement en faveur des paysan·nes français.

Au sein des organisations de l'agriculture paysanne et biologique, l'idée d'un "commerce équitable local" prend forme. À cette époque, la demande nationale en produits bio dépasse l'offre, et les prix sont favorables. Mais

les producteur·ices bio français s'inquiètent de la nécessité de garantir, sur le long terme, des prix rémunérateurs stables. Une revendication qui sera portée par la Fédération nationale de l'agriculture biologique (FNAB).

En 2012, le projet pionnier "Fermes du monde" permet de créer de riches échanges entre l'ARDEAR et Commerce Équitable France, qui déboucheront sur l'élargissement du chantier porté par Commerce Équitable France pour y intégrer pleinement les organisations françaises des agricultures alternatives, citoyennes et durables: la FADEAR (réseau national des ARDEAR), la FNAB et plus largement le réseau InPACT¹

En juin 2014, après 3 années de collaboration, Commerce Équitable France, le réseau InPACT et la FNAB publieront conjointement "La charte du commerce équitable local", qui établira les principes fondamentaux du commerce équitable appliqués aux filières agricoles françaises et préfigurera le contenu la loi sur le commerce équitable, qui sera promulguée fin 2014 dans le cadre d'une loi d'orientation sur l'Économie Sociale et Solidaire.

L'un des articles de cette loi concerne les conditions dans lesquelles les entreprises peuvent afficher le terme "commerce équitable" sur leur produit. Ce cadre juridique, unique au monde, a permis de sécuriser la structuration du secteur du commerce équitable dans le pays, de passer à l'échelle les projets pilotes des pionniers du commerce équitable origine France - et d'accueillir de manière structurée de nombreuses autres filières. La définition adoptée par la

loi française entérine une définition basée sur les 7 principes fondamentaux de la démarche (voir aussi article page 8) déclinables de manière universelle quelle que soit la géographie.

Avec cette loi, le commerce équitable s'est universalisé! Le bilan chiffré illustre la dynamique engagée dès lors: désormais en France, 8 labels de commerce équitable permettent de garantir la mise en œuvre des engagements de la loi, dont 3 principaux centrés sur les filières françaises. 127 organisations paysannes bénéficient de relations de commerce équitable. 2200 références produits labellisés "commerce équitable origine France" sont proposées aux consommateur·ices. Leurs ventes sont passées de 67 millions d'Euros en 2014 à plus de 791 millions d'Euros en 2023, soit une multiplication par 12 en valeur! D'autres pays désormais réfléchissent à une loi sur le commerce équitable et les initiatives en cours (Belgique, Espagne, mais aussi République Démocratique du Congo) s'inspirent de la définition légale française. ■

Emilie DUROCHAT



En charge de la démarche "commerce équitable local" entre 2011 et 2016 chez Commerce Équitable France emilie_durochat@yahoo.fr

EN SAVOIR PLUS :

La charte du commerce équitable local, plateforme pour le commerce équitable, réseau InPACT et la FNAB. Loi ESS : un tournant pour le commerce équitable, Commerce Équitable France, 2023.

¹ Initiative Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale (InPACT) est un réseau d'organisations nationales engagées en faveur du développement agricole auquel appartenait la FADEAR et la FNAB.



La loi du 31 juillet 2014 dote, pour la première fois en France, l'Économie Sociale et Solidaire d'un socle législatif renforcé. Cette loi offre avec l'article 94 un cadre juridique précis au commerce équitable qui a permis de développer les filières équitables françaises.

Ministère français de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique



Imagine un monde sous commerce équitable

Et si l'utopie devenait réalité ? Et si nous prenions un instant pour projeter d'autres possibles et sentir comment résonne en nous un autre modèle de société, où les valeurs du commerce équitable sont au cœur de tous nos échanges ? Cette prose proposée par Fernand Eyeghe, professeur de philosophie au Gabon, nous invite à une réflexion poétique où les principes de justice, de solidarité et de respect construisent une norme partagée. Une projection utopique sous forme de promesse.

Et si le monde était régi par une équité douce, discrète, mais puissante, invisible comme l'air, mais essentielle comme la vie elle-même ? Imagine un monde où l'échange de biens ne serait plus qu'une forme d'échange de respect, de considération, de dignité.

Ce monde serait le foyer d'une révolution silencieuse du cœur et de l'esprit. Loin des bruits du profit et de l'exploitation, les valeurs d'équité, de réciprocité et de partage, chères aux traditions africaines, guideraient chaque transaction. Le commerce équitable ne serait pas une mode importée, mais un retour à la source, à la dignité humaine et à l'harmonie avec la Terre.

Dans ce monde, l'acte d'acheter, de consommer, serait un acte sacré. Chaque produit, chaque objet, chaque bien, serait une parole du monde, une promesse partagée entre ceux et celles qui créent et qui reçoivent. Les productrices et producteurs ne seraient plus des travailleurs invisibles, absentes de notre réalité, mais des artisan·nes d'une relation tissée entre l'humain, la terre et le temps. En achetant un sac de café, une pièce de chocolat, une étoffe de coton, nous toucherions quelque chose de plus grand qu'une simple marchandise : nous toucherions l'âme de celle et celui qui a planté, semé, récolté, cousu.

Chaque échange serait le reflet d'un héritage séculaire, celui de l'hospitalité, de la solidarité et du partage. Le commerce y trouverait sa véritable expression : il ne reposerait pas sur une logique de domination ou d'exploitation, mais sur la danse harmonieuse d'échanges respectueux entre les peuples, où

chaque acteur est à la fois donneur et receveur, acteur et bénéficiaire de l'équilibre.

Loin de l'exploitation, chaque produit porté par ce commerce équitable serait une reconnaissance de notre humanité commune : un hommage à la patience des mains qui ont façonné la terre, au respect des cycles de la nature, à la fragilité de l'homme face à la grandeur de l'univers.

Loin de la dynamique actuelle des grandes multinationales, le commerce se ferait le miroir des cérémonies traditionnelles africaines où le don et le retour forment le tissu social. Ici, chaque geste d'échange est une manière de renforcer la communauté, de tisser des liens solides et durables, de nourrir les relations humaines autant que les corps. Le don, dans cette perspective, n'est pas une simple transaction ; il est une manière d'affirmer la dignité de chacun·e, de reconnaître la valeur intrinsèque de chaque individu·e, chaque artisan·ne, chaque paysan·ne.

Le respect de l'autre, la recherche du bien-être partagé, deviennent les véritables moteurs de l'économie. Le profit n'est plus une fin en soi, mais une conséquence naturelle d'un échange équilibré, où l'on cherche à satisfaire les besoins réels de chacun·e, et non les désirs illusoire de quelques-un·es.

Dans ce monde rêvé, la nature ne serait plus un bien à exploiter, mais un partenaire avec lequel nous vivrions en harmonie. La terre, généreuse mais fragile, ne serait plus une source inépuisable à piller, mais un temple que nous visiterions avec respect et gratitude. Nous ne consommerions plus comme si demain n'existait pas, mais avec la conscience d'un futur commun, d'un cycle perpétuel où chaque action portée vers la nature reverrait à sa source.

Loin d'être une utopie lointaine, ce monde serait le reflet de nos rêves les plus profonds : un monde où l'humanité se reconnaît dans l'autre, dans la beauté de la terre, dans la force tranquille de la solidarité. Et chaque geste, si petit soit-il, serait une prière silencieuse pour des lendemains meilleurs.

Et si ce monde était celui d'un retour à l'essentiel ? Le commerce équitable, en Afrique et partout ailleurs, ne serait pas une utopie, mais une renaissance. Une renaissance des principes ancestraux de réciprocité et d'harmonie, une réaffirmation d'un mode de vie qui cherche à vivre en symbiose avec la nature et avec les autres. Dans ce monde, le commerce devient le cœur battant de l'humanité retrouvée. ■

Fernand Eyeghe

Professeur de philosophie
au Gabon
feyeghe81@gmail.com



Renforcer les alliances pour défendre le monde paysan

Il est fréquent de dissocier les dynamiques des organisations certifiées en commerce équitable - structurées principalement sur des cultures d'exportation - de celles des organisations de producteur·ices de produits destinés aux marchés internes et sous-régionaux. Comment ces organisations peuvent-elles relever ensemble les défis d'équité et durabilité ? Comment collaborer pour renforcer la transition écologique et le développement de systèmes alimentaires durables ?

Ce Regards croisés réunit Mamadou Goïta (directeur exécutif de l'Irpad au Mali), Romain Valleur (responsable du pôle OP et marchés chez AVSF), Julie Stoll (déléguée générale de Commerce Équitable France) et Maizan Kobenan (secrétaire général du Réseau ivoirien du Commerce Équitable - RICE). Il aborde des combats communs entre les parties prenantes du mouvement paysan en Afrique de l'Ouest.

Grain de sel : En quoi le commerce équitable est-il un allié direct de l'agroécologie ?

Romain Valleur : Le commerce équitable répond à une vision systémique des défis d'équité et de durabilité au sein des filières agricoles et des territoires ruraux. Ses actions multi-échelles englobent des dimensions techniques, économiques, sociales, environnementales et politiques. Cela correspond à la vision également systémique des transitions agroécologiques que portent AVSF et ses partenaires ouest-africains, qui ne peuvent se résumer à des propositions techniques. Le commerce équitable promeut l'agroécologie via ses standards agro-

nomiques et environnementaux - renforcés ces dernières années - et surtout via ses principes fondamentaux, éléments indispensables aux transitions agroécologiques. Il s'agit des prix rémunérateurs aux producteur·ices qui couvrent les coûts de production incluant les pratiques agroécologiques, et des relations commerciales stables dans la durée qui sécurisent les investissements dans les transitions agroécologiques. Il s'agit aussi d'organisations paysannes fortes, en capacité d'assurer des services d'appui à la production écologique, de mettre en marché une offre conséquente de produits issus de pratiques agroécologiques dans des logiques de circuits plus courts. Il s'agit enfin d'interlocution et de coopération avec les autres acteur·ices des systèmes alimentaires, notamment l'État pour des politiques publiques d'appui effectif aux transitions agroécologiques.

Mamadou Goïta : Le commerce équitable peut aussi jouer un rôle clé dans la structuration encore insuffisante du mouvement de l'agroécologie autour de la production, du transport, de la commercialisation et de la consommation des produits. Comme cela a

été évoqué, certaines coopératives sont désormais capables de gérer des opérations de plus grande envergure dans leur propre pays, grâce aux accompagnements reçus à l'échelle internationale et à la coopération entre elles. Cette dynamique, tout comme l'amélioration continue des pratiques, constitue un élément fondamental du processus de transition agroécologique. En générant de la richesse et en structurant les filières, l'expérience du commerce équitable renforce et consolide le mouvement agroécologique sur la question de la commercialisation, cruciale et pourtant insuffisamment traitée dans les programmes régionaux de transition agroécologique. C'est là que le commerce équitable apporte des exemples concrets. Quand on parle de souveraineté alimentaire ou d'agroécologie, on ne défend pas l'autarcie. On est dans une ouverture qui permet de créer les conditions optimales de production, d'emploi et de richesse pour le monde paysan.

Maizan Kobenan : Sur la consolidation du mouvement agroécologique, le commerce équitable permet par exemple de faire émerger des réseaux nationaux qui rassemblent les organisations paysannes (OP) certifiées et qui sont des lieux de partage d'expériences, d'échanges et de diffusion d'innovations agroécologiques. Le RICE est l'une de ces plateformes nationales. Par exemple, nos échanges sur le cacao agroécologique ont permis à certaines OP d'acquérir de nouvelles connaissances pratiques et d'apprendre à produire leur propre compost, éliminant ainsi la nécessité de l'acheter. Certaines OP produisent de tels intrants en grande quantité, mais n'ont pas accès à des débouchés locaux, alors que d'autres OP en ont besoin. La mise en relation par le RICE et le partage d'informations facilitent la circulation de ces produits et l'obtention de nouveaux marchés. Ces expériences partagées et autres synergies entre OP du commerce équitable, via leurs réseaux, facilitent ainsi les transitions agroécologiques.



Mamadou Goïta,
directeur exécutif de l'Irpad au Mali
mamadou_goita@yahoo.fr

"EN GÉNÉRANT DE LA RICHESSE ET EN STRUCTURANT LES FILIÈRES, L'EXPÉRIENCE DU COMMERCE ÉQUITABLE RENFORCE ET CONSOLIDE LE MOUVEMENT AGROÉCOLOGIQUE SUR LA QUESTION DE LA COMMERCIALISATION."



Un producteur membre de la coopérative SCEB en Côte d'Ivoire pulvérise au pied des cacaoyers de l'engrais biologique, issu des biofabriques de la coopérative qui a été accompagnée par AVSF dans le cadre du programme Équité.

Julie Stoll: Le fait d'actionner les leviers économiques (le prix et la prime), organisationnels (une coopératives au service de ses membres) et relationnels (des partenariats durables avec les entreprises de l'aval des filières) positionne le commerce équitable comme un accélérateur de transition agroécologique. À titre d'exemple, sur le marché français, plus de 85 % des produits équitables sont issus de l'agriculture biologique. Lorsqu'on regarde les trajectoires de coopératives à l'origine de ces produits, beaucoup ont acquis la certification bio grâce aux atouts de relations de commerce équitable.

Grain de sel: Comment renforcer la visibilité du commerce équitable dans les espaces de dialogue international ? Faut-il plus de données pour mesurer l'impact du commerce Équitable sur les économies locales et la sécurité alimentaire ?

Mamadou Goïta: A l'échelle internationale, j'accompagne les négociations sur les marchés territoriaux au sein du CSA (Comité de la sécurité alimentaire) de la FAO. J'ai élaboré la méthodologie de collecte des données sur ces marchés en tant que coordinateur du groupe d'experts. Cependant, les données sur le commerce équitable restent modestes dans les échanges avec la recherche sur les marchés territoriaux en lien avec l'agroécologie. Les études d'impact du commerce équitable ne sont pas assez présentes dans les espaces de dialogue. Actuellement, les discussions se concentrent davantage sur les achats institutionnels et l'approvisionnement, ainsi que sur les marchés locaux et territoriaux liés à

l'économie locale, notamment les marchés paysans. L'interaction avec les données du commerce équitable existe, mais elle demeure plus discrète par rapport à ces autres aspects.

Romain Valleur: De nombreuses études d'impact du commerce équitable ont bien été réalisées depuis les années 2000. Au-delà des effets sur les familles de producteur-ices membres des organisations certifiées (amélioration de leurs conditions de vie, investissement dans la diversification et l'intensification écologique de leurs systèmes de production), le fonctionnement interne et la professionnalisation entrepreneuriale des organisations, elles ont démontré la génération d'emplois et de revenus dans les territoires ruraux autour des activités productives et commerciales des organisations certifiées. Les organisations de producteur-ices génèrent des initiatives de tiers - bien souvent des jeunes et des femmes - de vente de services à la production (bio-intrants, matériel végétal, main-d'œuvre...), de transports des produits, de petites transformations et de vente directe sur les marchés locaux et nationaux. D'autre part, les organisations de commerce équitable ont la capacité d'investir le marché interne après s'être structurées sur les filières d'export exigeantes. Ainsi le commerce équitable a des impacts bien au-delà des seuls membres des organisations certifiées : il contribue aux systèmes alimentaires des territoires et à leur développement économique inclusif.

Cependant, malgré les études existantes, l'amplitude de l'impact du commerce équitable reste globalement méconnue des

pouvoirs publics et même des réseaux généralistes d'organisations paysannes et autres acteur-ices du développement agricole et rural, en Afrique de l'Ouest comme ailleurs. Il est ainsi stratégique, en plus d'informer et de former plus largement sur ce qu'est le commerce équitable, de réaliser de nouvelles études d'impact en Afrique de l'Ouest sur des cas exemplaires ouest-africains. Cela permettra de convaincre l'ensemble de ces acteur-ices, et en particulier les pouvoirs publics et les réseaux d'organisations paysannes, du caractère stratégique de la promotion des principes et mécanismes du commerce équitable pour insuffler davantage d'équité et de durabilité dans les filières agricoles, et par ce biais renforcer les économies locales et la sécurité alimentaire.

Julie Stoll: Malheureusement, la démonstration des impacts positifs ne suffit pas à assurer sa diffusion "spontanée". Il faut renforcer les soutiens, notamment politiques et financiers, nécessaires au passage à l'échelle de l'ensemble des filières agricoles et alimentaires de commerce équitable. Il faut aussi dénoncer plus fermement et plus systématiquement les pratiques des acteur-ices économiques situés en aval des filières agricoles, qui s'approprient la valeur créée par les producteur-ices. Rendons visible les effets délétères du commerce INéquitable sur le monde paysan !

Le défi est que les espaces de dialogue internationaux sur les questions agricoles et alimentaires ne sont pas les mêmes selon qu'il s'agit d'agriculture pour les marchés domestiques et pour l'exportation. Or cette (trop) forte séparation des espaces pénalise

"LES LIGNES ONT BOUGÉ CAR ENSEMBLE NOS STRUCTURES ÉTAIENT PLUS FORTES. ON A OBTENU QUE LE DIFFÉRENTIEL DE REVENTE PASSE À 100 FRANCS CFA PAR KILO DE CACAO, ALORS QUE CE PRIX NE BOUGEAIT PLUS DEPUIS 8 ANS."



Maïzan Kobenan, secrétaire général du Réseau ivoirien du Commerce Équitable - RICE
maïzankobenan63@gmail.com

RICE

l'émergence d'alliances fortes pour mener nos combats communs. Les organisations représentatives des uns ne se sentent pas toujours concernées par les sujets des autres, alors que les familles paysannes peuvent être impliquées à la fois dans des filières locales et dans des filières d'exportation. La majorité des familles de planteurs de cacao vivent dans une situation de grande pauvreté : les revenus du cacao et des autres cultures qu'elles pratiquent ne leur permettent pas toujours d'assurer convenablement leur sécurité alimentaire. Comme les familles qui produisent uniquement pour les marchés locaux, elles font face à des enjeux de préservation des ressources naturelles et de la fertilité des sols. Elles peinent à investir dans la transformation de leurs modes de production. Elles subissent les conséquences du réchauffement climatique et sont confrontées à la perte d'attractivité de leur métier... Que ce soit pour l'agriculture vivrière ou pour l'agriculture d'exportation, la promotion de relations commerciales plus équitables entre les producteur-ices agricoles et les entreprises des filières agro-alimentaires est un levier pos-

sible pour améliorer la situation de tous ! Peut-être faudrait-il parler dans tous les espaces de la nécessité de transformer le commerce pour transformer l'agriculture.

Grain de sel: Comment répondre aux attentes des marchés internationaux tout en favorisant l'accès des populations locales à des produits sains et abordables ?

Romain Valleur: Le commerce équitable contribue au renforcement des capacités de gestion des organisations de producteurs, qui doivent répondre aux exigences élevées des marchés internationaux, via la fourniture de services à la production, l'organisation de la collecte, le contrôle interne de la qualité et traçabilité des produits, la maîtrise des coûts et la vente groupée. Ces organisations de producteurs sont ainsi en mesure d'offrir des produits de qualité sur tout marché qu'elles ciblent, y compris le marché interne, avec leurs produits destinés initialement à l'export si la demande interne existe, ou avec les produits vivriers issus de la diversité des systèmes de production que promeut et permet le commerce équitable. La capacité de contrôle interne qu'exige la certification commerce équitable leur permet également de développer ou prendre part à des systèmes participatifs de garantie en pleine expansion en Afrique de l'Ouest pour la commercialisation de produits agroécologiques sur le marché interne. Les organisations certifiées limitent les intermédiaires, les familles productrices augmentent alors leurs marges tout en offrant aux consommateur-ices du marché interne des produits de qualité à de meilleurs prix.

Mamadou Goïta: La participation du commerce équitable à l'amélioration de la qualité nutritionnelle des produits consommés localement est un aspect crucial. Il arrive souvent d'entendre : "Si les étrangers demandent ce produit, c'est qu'il est bon." Pourquoi ces produits ne seraient-ils pas également consommés localement ? Le fonio, prisé à l'international pour ses qualités nutritionnelles et ses bienfaits, est de plus en plus apprécié dans la région et illustre bien cette dynamique. Cependant, un défi se pose : lorsque le fonio produit localement coûte environ 500 Francs CFA, mais que son emballage destiné à l'export dans le cadre du commerce équitable atteint 2 000 Francs CFA, le produit est vendu à 2 500 Francs CFA. Cette différence met en lumière une problématique : bien que le fonio lui-même soit abordable, l'emballage le rend inaccessible pour les consommateur-ices locaux. Ce déséquilibre soulève des questions sur la nécessité de trouver des solutions afin de rendre les prix des produits issus du commerce équitable accessibles aux

populations locales. Je défends par exemple l'idée de proposer ce produit chez le boucher du coin plutôt qu'en supermarché, et en vente au demi-kg, ou au quart de kilo. Cela encouragerait une dynamique plus inclusive qui facilite l'accès à une alimentation de qualité pour un plus grand nombre.

Julie Stoll: Deux exemples pour illustrer les propos précédents. Les coopératives de femmes qui font du beurre de karité se sont insérées dans des filières internationales de commerce équitable. Elles ont été parmi les premières coopératives du secteur à maîtriser la première transformation mécanisée des noix de karité en beurre. Avec ces gains de productivité, elles ont pu se positionner sur la fabrication de produits d'hygiène pour les marchés locaux avec des prix très attractifs et des emballages compatibles avec les pratiques locales. Ces mêmes organisations sont également très impliquées dans la protection de parcs à karité. Elles sont engagées dans un dialogue multi-acteurs fin et intelligent pour faire émerger des règles d'usage et d'accès qui permettent de combiner les besoins des différents usagers de la forêt dans une perspective de durabilité de la ressource : l'élevage, l'agriculture vivrière, l'apiculture, tout en préservant l'accès des femmes aux ressources de karité.

Autre exemple au Burkina Faso, le mouvement Fair Faso. Développé en partenariat avec des éleveurs français, il s'inspire des principes du commerce équitable pour relever un défi majeur lié aux habitudes alimentaires : de nombreux adultes burkinabè, habitués au lait concentré sucré (issu de la poudre de lait importée), n'ont jamais appris à consommer et à apprécier le lait local. Les membres de Fair Faso veillent à donner du lait local aux enfants afin de leur transmettre



Romain Valleur, responsable du pôle OP et marchés chez AVSF
r.valleur@avsf.org

R.VALLEUR



Julie Stoll, déléguée générale de Commerce Équitable France
stoll@commerceequitable.org

CFE

"DE NOUVELLES ALLIANCES FONT ÉMERGER DES CAPACITÉS DE PLAIDOYER PLUS FORTES POUR INFLUENCER LES POLITIQUES PUBLIQUES. IL Y AURAIT DES CONVERGENCES À OPÉRER SUR LES SUJETS DE LA FORMATION À L'AGROÉCOLOGIE, DE LA RECHERCHE, DES POLITIQUES DE SOUTIEN AUX ORGANISATIONS PAYSANNES ET AU MOUVEMENT COOPÉRATIF EN GÉNÉRAL."

ce goût dès le plus jeune âge, dans l'espoir qu'ils le préfèrent une fois adultes. C'est un exemple réussi de marque de lait local à des conditions de commerce équitable pour les éleveurs qui favorise une consommation responsable et solidaire de produits de qualité. Cette démarche renforce l'économie locale, en soutenant les femmes et les jeunes impliqués dans la production et la commercialisation du lait.

Grain de sel: Comment renforcer la présence des acteur-ices du commerce équitable dans les débats sur les politiques publiques agricoles et construire une synergie entre les acteur-ices des filières d'exportations et domestiques ?

Maizan Kobenan: En Côte d'Ivoire, on a travaillé sur le mécanisme de prix minimum garanti pour les producteur-ices de cacao avec un plaidoyer spécifique et commun entre le RICE et Fairtrade en alliance avec d'autres organisations telles que la Centrale syndicale (qui représente les intérêts des travailleuses du secteur), et l'ASPCACC (Association des présidents de conseils d'administration des coopératives de café-cacao). Les lignes ont bougé car ensemble nos structures étaient plus fortes. On a par exemple obtenu que le prix de diffé-

rentiel de revente, prix strictement régulé par l'État, passe de 80 Francs CFA par kilo de cacao à 100 Francs CFA, alors que ce prix ne bougeait plus depuis 8 ans. Cela montre l'importance de convaincre les décideurs des enjeux et effets du commerce équitable. Mais au niveau régional, il y a encore beaucoup de travail à faire pour renforcer la visibilité du commerce équitable. Il est crucial de mobiliser des leaders de terrain issus du milieu agricole organisé afin qu'ils portent ces messages et influencent les décisions au sein des instances politiques, économiques et institutionnelles, via le renforcement des capacités des OP et des réseaux pour atteindre cet objectif.

Julie Stoll: Les réseaux des OP certifiées de commerce équitable en Côte d'Ivoire (le RICE) et au Ghana (le FairTrade Ghana Network) sont très impliqués dans les espaces politiques nationaux, régionaux, voire internationaux autour du cacao. Ils portent des positions fortes pour défendre le revenu paysan et proposer des politiques publiques de soutien à la structuration des OP. Ces trois dernières années, ils ont aussi renforcé leurs alliances dans ces deux pays, avec l'émergence de plateformes multi-acteurs centrées sur une filière cacao véritablement durable. Ces plateformes réunissent des acteur-ices de production dans la filière cacao (en particulier ceux du commerce équitable), et des organisations locales de la société civile (comme Inades Formation - voir page 39). Ces nouvelles alliances élargissent les perspectives des uns et des autres et font émerger des visions plus riches et des capacités de plaidoyer plus fortes pour influencer les politiques publiques. Mais cela n'est pas suffisant. Je pense notamment qu'il y aurait des convergences à opérer sur les sujets de la formation (à l'agroécologie), de la recherche, des politiques de soutien aux organisations paysannes et au mouvement coopératif en général.

Mamadou Goïta : Historiquement, les grands mouvements de commerce équitable au Sahel se sont directement appuyés sur les organisations paysannes. Mais il y a eu un moment de fracture entre les filières de produits d'exportation considérés comme des produits "de luxe" et ceux des filières de consommation de masse. L'enjeu réside dans

la création d'une synergie entre les différentes filières afin d'aborder de manière cohérente les dimensions de la consommation, du commerce, de la commercialisation et du développement économique et financier. On l'a vu sur le coton, où le modèle développé pour le commerce équitable a finalement servi à développer d'autres filières de consommation. Avec le développement de la transformation locale, de nouvelles opportunités émergent et doivent être saisies, mais sans une stratégie unifiée, les chances de succès demeurent limitées. Il est impératif de coordonner les efforts et de reconnaître que l'alimentation constitue un tout. C'est tout l'enjeu de réussir à se mettre ensemble pour être plus forts, pour obtenir des politiques publiques qui financent des appuis à la production, à la transformation de produits, les infrastructures et qui facilitent les échanges, au niveau national et au niveau sous régional autant que les exportations.

Romain Valleur: Organiser de façon plus proactive des échanges spécifiques sur les principes et outils du commerce équitable au sein des organisations faitières et réseaux généralistes d'Afrique de l'Ouest permettrait la co-construction de stratégies de plaidoyer pour des prix rémunérateurs et des relations commerciales stables et équilibrées dans toutes les filières... Les organisations de producteur-ices certifiées sont force de propositions de politiques publiques, sur les filières sur lesquelles elles interviennent. Cela peut être très utile aux réseaux généralistes au moment de se positionner dans les négociations de politiques publiques sur des filières d'exportation en poursuivant des objectifs d'équité et de durabilité. Plus globalement, les leviers de changement puissants que constituent les prix rémunérateurs et les relations commerciales stables et équilibrées avec des organisations de producteur-ices fortes, au cœur du commerce équitable, peuvent sans doute davantage être mobilisés concrètement dans les activités de plaidoyer des réseaux généralistes. ■

Échange coordonné par Emilie Langlade

"LES ORGANISATIONS DE COMMERCE ÉQUITABLE ONT LA CAPACITÉ D'INVESTIR LE MARCHÉ INTERNE APRÈS S'ÊTRE STRUCTURÉES SUR LES FILIÈRES D'EXPORT EXIGEANTES. LE COMMERCE ÉQUITABLE CONTRIBUE AUSSI AUX SYSTÈMES ALIMENTAIRES DES TERRITOIRES."

Tisser des liens entre acteur-ices du Sud et du Nord, une ambition commune à Inter-réseaux et Commerce Équitable France !

Inter-réseaux Développement rural s'est associé pour la première fois à une structure non-membre pour la co-réalisation de sa revue *Grain de sel*. Ce partenariat avec Commerce Équitable France permet aux deux organismes d'enrichir le dialogue et l'interconnaissance entre les acteur-ices de commerce équitable - français et ouest africains - et les membres d'Inter-réseaux. C'est aussi une opportunité de valoriser les riches collaborations qui existent déjà entre les acteur-ices des deux réseaux mais dont la portée est parfois méconnue.

Pourquoi ce partenariat ?

> *Grain de sel*, au-delà de sa mission de production et de valorisation de connaissances, est un outil majeur d'animation du réseau, de par la diversité et le nombre de collaborateur-ices mobilisé-es. Une grande partie de la valeur ajoutée du processus reste invisible, l'animation d'un comité de rédaction composé de 22 personnes représentant 15 organisations, les réflexions avec les 18 auteur-ices, le travail collectif d'accompagnement rédactionnel et de relectures des articles. Ce processus éditorial est l'occasion de partager à la fois les outils de travail autour de la gestion des connaissances et des responsabilités d'animation.

> Cette dynamique collaborative a une forte valeur ajoutée : pour Inter-réseaux, c'est l'occasion de renforcer son expertise et celle de ses membres sur une thématique nouvelle. Pour Commerce Équitable France, cela a permis de donner la parole et de susciter de riches échanges entre des acteur-ices ouest-africains des filières de commerce équitable et leurs partenaires. Ce partenariat a également été l'occasion pour le collectif Commerce Équitable France de croiser les regards avec d'autres acteur-ices qui partagent des ambitions communes en matière d'accompagnement du développement rural durable, de bénéficier de l'expertise d'IR en matière de gestion de projet éditorial et de toucher un public plus large en Afrique et en Europe.

Un Grain de sel qui nous aide à changer nos échanges !

Commerce Équitable France est l'organisation professionnelle qui rassemble les entreprises engagées du secteur, les labels et les ONGs partenaires pour promouvoir le commerce équitable et l'équité dans le commerce. Le projet du collectif est de diffuser une culture, des pratiques et des régulations qui favorisent un partage plus équitable de la valeur au sein des filières économiques - en particulier des filières agricoles et alimentaires. Cette stratégie est mise au service de la transition écologique et solidaire des modes de production et de consommation.



Mené par :  

80

coopératives certifiées soutenues dans leurs projets

Près de **250 000**

producteur-ices accompagnés dans leur initiatives de transition écologique et sociale

6



pays d'Afrique de l'Ouest
Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Togo

Le programme Équité pour diffuser le commerce équitable en Afrique de l'Ouest

Une partie importante de ce *Grain de sel* s'appuie sur les expériences et collaborations nouées dans le cadre du Programme Équité en Afrique de l'Ouest. Ce programme piloté conjointement par Agronomes et Vétérinaires sans Frontières (membre d'Inter-réseaux) et Commerce Équitable France soutient depuis 2016 des coopératives et des plateformes nationales de commerce équitable. Ce programme vise à dynamiser le commerce équitable pour réduire les vulnérabilités économiques des familles paysannes engagées dans des filières d'exportation et accompagner la transformation agroécologique de leurs systèmes de production. L'ensemble des études et capitalisations réalisées dans le cadre de ce programme sont accessibles sur son site internet :

www.programme-Equite.org

DU CÔTÉ DES MEMBRES

Plusieurs organisations membres d'Inter-réseaux participent activement aux réflexions, programmes et thématiques portées par le commerce équitable : rééquilibrage des rapports Nord/Sud, garantie d'un revenu décent pour les paysan.nes, durabilité sociale et environnementale, transitions agroécologiques... Parmi nos membres, certains ont rejoint notre comité de rédaction ou co-signé des articles (**AVSE, Afdi, Gret, Iram**). D'autres partagent ici leurs implications sur le sujet.



Servir le bien commun

Développement durable de la filière cacao en Côte d'Ivoire

Dès 2008, Inades-Formation Côte d'Ivoire et ses partenaires ont accompagné les producteur-ices de cacao de la Société Coopérative Équitable du Bandama (SCEB) à accéder aux marchés de niche via la certification biologique. Cela leur a permis de bénéficier de prix supérieurs de 25 à 100 % par rapport aux prix bord-champ fixés par l'État.

Fort de cette expérience, Inades-Formation Côte d'Ivoire mène depuis 2019 un plaidoyer pour améliorer la filière cacao, en visant une revalorisation du prix bord-champ et une amélioration des pratiques d'achat. Ainsi, la Plateforme Ivoirienne pour le Cacao Durable (PICD), cadre de réflexions et de propositions rassemblant des ONG et des sociétés coopératives, a été mise en place en 2022. Notre plaidoyer est fondé sur les différentes normes et réglementations que sont le Règlement contre la déforestation et la dégradation des forêts (RDUE), la norme africaine de durabilité (ARS-1000) et bientôt la réglementation sur la diligence raisonnable (C3SDD) pour renforcer les capacités des producteur-ices et influencer les autorités et les industriels.

Inades-Formation Côte d'Ivoire reste convaincu qu'une revalorisation significative du prix bord-champs du cacao, des relations directes entre les sociétés coopératives et les industriels chocolatiers, et des mécanismes transparents de gestion de la filière et de l'environnement par les autorités compétentes constituent les ferments pour relever le défi d'une cacaoculture durable. Cela exigera un changement structurel impliquant la structuration et la professionnalisation des sociétés coopératives et la mise en place des mesures contraignantes pour les industriels chocolatiers quant au respect de leurs engagements. www.inadesformation.net



SENS Bénin, membre d'Inter-réseaux depuis 2024, est une entreprise sociale spécialisée dans l'accompagnement d'entrepreneurs et de processus de développement économique local qui compte environ 60 collaborateurs intervenant sur 3 antennes géographiques. kf@solidarites-entreprises.org

SENS Bénin met en avant l'approche "chaîne de valeur inclusive" B'EST (Bénin Entreprendre Solidaire avec son Territoire), qui structure des réseaux de producteur-ices et accélère le développement de PME agro-alimentaires rurales et urbaines tout en structurant les réseaux de producteur-ices dans leur fonction de supply chain. L'équipe de SENS Bénin se concentre sur quatre axes stratégiques : la transition agroécologique, l'adéquation offre-demande agro-alimentaire avec Mark'Ethic, l'accès au financement, et le plaidoyer pour une économie sociale et solidaire au Bénin et en Afrique. www.solidarites-entreprises.org



TERANGA est un tiers-lieu unique à Schifflange (Luxembourg) qui se positionne comme un espace d'échanges et d'actions autour de l'alimentation et de l'agriculture durable. Ce laboratoire d'idées rassemble citoyen-nes, producteur-ices et expert-es pour imaginer un futur alimentaire plus respectueux de la planète. Le lieu est géré par huit jeunes en résidence qui organisent des activités sur la transition alimentaire, favorisant l'expérimentation du vivre-ensemble. Un jardin avec arbres fruitiers et plantes aromatiques est prévu, offrant un espace de convivialité et d'apprentissage. www.teranga.lu

GRAIN DE SEL Vous aussi, participez !

La revue *Grain de sel*, publiée depuis 1996, est au cœur de la mission d'information, de mise en débat et d'échanges d'Inter-réseaux Développement rural. Sa vocation est de contribuer à une meilleure compréhension des enjeux du développement agricole et rural en Afrique et de rendre compte des débats animant le secteur. À l'image d'Inter-réseaux, qui est constitué d'actrices et acteurs africains et européens d'horizons divers et engagés sur ces questions, chaque numéro est construit de façon participative. La diversité des styles d'écriture en fait sa richesse ! *Grain de sel* a pour but de donner la parole à une diversité d'acteur-ices de terrain (OP, ONG, monde de la recherche,...) et de permettre à différents points de vue de s'exprimer. N'hésitez pas à nous écrire à : inter-reseaux@inter-reseaux.org !

Directeur de la publication : Sena Kwaku Adessou

Responsable du numéro : Emilie Langlade (Inter-réseaux), Julie Stoll (Commerce Équitable France)

Comité de rédaction : Sena Kwaku Adessou, Paul Belchi, Christophe Boscher, Elvis Core, Margaux Dubois, Assata Doumbia, Gilles Faguet, Jean-Luc François, Jonas Jaccard, Jacob Kiema, Manuel Linot, Claire Listre, Allison Marie Loconto, Gilles Mersadier, Laurie Roubas, Issaka Sommande, Liora Stührenberg, José Tissier, Bakary Traore, Romain Valleur, Céline Weymann, Stéphanie Youssi.

Conception & réalisation : Agence Appaloosa

Impression : Chat Noir impressions

Éditeur : Inter-réseaux Développement rural
Nogent sur Marne Tél: +33 (0) 1 43 94 73 28
www.inter-reseaux.org

Dépôt légal : à parution - ISSN : 1253-0166

PORTRAIT



FTGN

Florence Blankson La voix du leadership

à grandir. En mai 2019, je suis devenue déléguée Fairtrade Africa, représentant les organisations de petits producteur-ices (OPP) du Ghana. Puis, en novembre 2019, j'ai été élue vice-présidente du Fair Trade Ghana Network (FTGN), l'organisation nationale qui regroupe les coopératives certifiées équitables. Deux ans plus tard, j'ai accédé à la présidence de ce réseau. En mai 2023, j'ai été réélue déléguée de Fairtrade Africa pour représenter les OPP.

Chaque parcours comporte son lot de défis. Au FTGN, l'apathie des membres représentait un obstacle majeur. Pour y faire face, j'ai initié une grande tournée nationale pour rencontrer nos membres, comprendre leurs problèmes et ainsi mieux défendre leurs intérêts. Le plaidoyer est l'élément central de nos activités. Pour défendre les droits des producteur-ices, il faut des actions de sensibilisation et de représentation. La visibilité est clé. C'est pourquoi j'ai piloté la création d'un documentaire vidéo mettant en lumière les contributions des coopératives Fairtrade au développement communautaire. Ce film a permis de mieux faire comprendre comment les primes du commerce équitable sont utilisées : écoles, centres de santé, forages, caisses d'épargne et de crédit villageois, crèches, bus de travailleurs... Cet effort de communication a permis de gagner de nouveaux marchés tout en sensibilisant davantage d'acteurs à l'importance du commerce équitable. Nos membres avaient du mal à payer leurs cotisations au réseau, mais grâce à ces nouveaux marchés, la situation s'est améliorée.

Une vision à long terme

Pour moi, le leadership consiste à ouvrir la voie afin que d'autres puissent suivre et atteindre les objectifs fixés. Cela implique d'établir un cadre propice qui incite les membres à s'adapter et à s'accorder avec le collectif, qu'il soit dominé par des hommes ou non. Pour promouvoir l'égalité des genres au sein du réseau, il est essentiel d'éduquer les membres à évaluer les compétences en leadership sur la base de la qualité, et non du genre. En d'autres termes, hommes et femmes doivent comprendre qu'ils sont égaux et qu'il n'existe pas de rôles spécifiquement attribués à un genre. J'ai ainsi encouragé les femmes

du réseau à saisir toutes les opportunités disponibles. Cette démarche a conduit deux d'entre elles à suivre mes pas, à se présenter aux dernières élections face aux hommes et à remporter des postes importants.

Je vis mon parcours comme un honneur et une fierté personnelle. Sous ma présidence, le FTGN a connu des avancées significatives. J'ai supervisé la mise en œuvre du projet Équité 2, qui a bénéficié d'une subvention de 109 900 euros, suivie d'un complément de 84 000 euros. Ce projet, financé par le Fonds français pour l'environnement mondial (FFEM) et l'Agence française de développement (AFD), a été mis en œuvre par Agronomes et vétérinaires sans frontières (AVSF) et Commerce équitable France (CEF). J'ai également conçu des programmes de formation pour sensibiliser les membres aux méthodes de production éthiques. Le réseau est devenu aujourd'hui la voix de ses membres. Nous avons réussi à stopper des évictions illégales de producteur-ices de cacao pour des activités minières qui menaçaient les plantations et établi un dialogue constructif avec les agences gouvernementales.

Un avenir d'équité et d'émancipation

Je vois un avenir fait de revenus décents et d'opportunités équitables. Les femmes, en particulier, doivent jouer un rôle central dans cette vision. Mon ambition est de briser les barrières culturelles qui limitent leur accès à la propriété foncière et leur donner les moyens de s'épanouir. Avec une sensibilisation continue et des changements systémiques, je crois fermement que les femmes peuvent non seulement participer pleinement au commerce équitable, mais aussi devenir des leaders qui inspirent les communautés et transforment l'avenir." ■

Entretien réalisé et traduit
par Émilie Langlade

EN SAVOIR PLUS :

<https://www.youtube.com/watch?v=pKpC-44RUag&t=3s>
<https://www.youtube.com/watch?v=H44KejeskN0>

En 2021, cette productrice d'ananas bio a été la première femme à être élue présidente d'une plateforme nationale de commerce équitable en Afrique de l'Ouest.

La leadeuse paysanne revient sur son engagement pour le commerce équitable et sa vision du rôle des femmes dans les organisations qui le défendent.

"Tout a commencé par le rêve de monter un ranch : j'avais acheté un terrain de 4 hectares dans la région centrale du Ghana, avec la ferme intention de me lancer dans l'élevage de bovins. Mais je me suis rendu compte, trop tard, que ce terrain n'était pas autorisé à l'élevage. Sur une idée de ma sœur, j'ai alors décidé de cultiver des "ananas pain de sucre" car cette variété est réputée pour prospérer dans la région. Ce qui était au départ une simple alternative s'est rapidement transformé en une opportunité agricole, grâce à une rencontre décisive avec le président d'Acopps et d'Amoppa Organic Producers and Exporters Ltd, une coopérative d'ananas certifiée Fairtrade. J'y ai découvert la culture biologique et, surtout, les valeurs du commerce équitable.

J'ai tout de suite décidé de rejoindre cette coopérative où j'ai commencé à participer à des ateliers de renforcement des capacités, et où j'ai découvert l'importance de produire et de commercialiser dans le respect des principes éthiques. Les principes de durabilité, d'équité et de responsabilité sociale m'ont profondément marquée. D'un projet agricole personnel, je suis passée à une vision plus large. Mon engagement avec Fairtrade commençait